



L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // JEUDI 14 MARS 2024 // N°770 // PRIX 20 DA // Directeur de la publication : ZAHIR MEHDAOUI

68^E SESSION DE LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME AUX NATIONS UNIES
ENGAGEMENT DE L'ALGÉRIE À PROTÉGER LA FEMME CONTRE TOUTES FORMES DE VIOLENCE
Lire page 05



MOHAMED TOUMI ET ABIDI, DIRECTEUR ET VICE-PT DE LA FÉDÉRATION DES CONSOMMATEURS, À «L'EXPRESS»
« VOICI COMMENT ÉVOLUERA LE MARCHÉ DURANT LE RAMADHAN »
Lire en page 03



ÉNERGIES RENOUVELABLES
COUP D'ENVOI POUR LA CONSTRUCTION DE QUINZE CENTRALES SOLAIRES
Lire en page 06



LES EXPORTATIONS D'HYDROCARBURES ONT CRÛ DE 4 % EN VOLUME

SONATRACH : 50 MILLIARDS DE DOLLARS DE REVENUS PÉTROLIERS EN 2023

Lire en page 03



SELON UN RÉCENT RAPPORT DES RENSEIGNEMENTS AMÉRICAINS :

L'ENTITÉ SIONISTE N'ATTEINDRA PAS SES OBJECTIFS À GHAZA

Lire en page 04





ÉDUCATION NATIONALE : LES DATES DU BEM ET DU BAC CONNUES



Les épreuves du Brevet de l'enseignement moyen (BEM) de l'année scolaire 2023/2024 auront lieu du 3 au 5 juin prochain, tandis que celles du baccalauréat auront lieu du 9 au 13 du même mois, indique un communiqué du ministère de l'Éducation nationale. «Le ministère de l'Éducation nationale informe les candidats au Brevet d'ense-

gnement moyen (BEM) et au baccalauréat pour l'année scolaire 2023/2024, que les dates des épreuves ont été fixées comme suit :
- Les épreuves du BEM se dérouleront du lundi 3 juin au mercredi 5 juin 2024.
- Les épreuves du baccalauréat se dérouleront du dimanche 9 juin au jeudi 13 juin 2024», a précisé le communiqué.

TCHAD : LE GOUVERNEMENT ANNONCE LA GRATUITÉ DE L'EAU ET DE L'ÉLECTRICITÉ

À partir du 1^{er} mars 2024, les citoyens tchadiens ne seront plus tenus de payer les factures d'eau et d'électricité pour des consommations ne dépassant pas les seuils sociaux mensuels de 300 kWh pour l'électricité et 15 mètres cubes pour l'eau, selon des médias locaux et africains. Cette initiative fait partie des nouvelles mesures sociales prises par le gouvernement de transition afin d'alléger le fardeau financier des populations face à la vie chère, précise la chaîne Béninwebtv soulignant que cette mesure sociale, annoncée par le ministre des Finances, Tahir Hamid Ngulin, intervient à deux mois de l'élection présidentielle. En plus de prendre en charge les



frais en cours, cette mesure annoncée par le ministre des Finances cette semaine prend en compte également les arriérés des factures d'eau et d'électricité des ménages, rapporte le même média. Le pays se prépare à élire son nouveau président le 6 mai prochain. Le chef de la junte au pouvoir depuis 2021, le général Mahamat Idriss Déby Itno, a déjà officiellement annoncé sa candidature pour ce scrutin. Le Premier ministre de la junte militaire au Tchad, Succès Masra, a annoncé dimanche sa candidature à la présidentielle du 6 mai, huit jours après celle du président de transition.

AÉROPORT D'ALGER : TOUS LES VOLS D'OMRA TRANSFÉRÉS VERS LE TERMINAL 1

La Société de gestion des services et infrastructures aéroportuaires d'Alger (SGSIA) a annoncé hier, dans un communiqué publié sur sa page Facebook, le transfert de tous les vols d'Omra vers le terminal 1 de l'aéroport Houari-Boumediène. « Tous les vols d'Omra (départ/arrivée) avec les compagnies Air Algérie, Tassili Airlines, Saudia et Flynas sont transférés au Terminal 1 Hall 2 à partir du mardi 12 mars 2024 », indique la SGSIA.



LE PRÉSIDENT TUNISIEN LIMOGE LES MINISTRES DES TRANSPORTS ET DE LA CULTURE

Le président tunisien Kaïs Saïed a limogé le ministre des Transports, Rabie Majidi, et la ministre de la Culture, Hayet Guettat, sans mentionner les raisons justifiant cette décision. La présidence tunisienne a indiqué dans un communiqué que Saïed avait décidé de mettre fin aux fonctions de Rabie Majidi, ministre des Transports, et de nommer Sarra Zaâfrani Zanzri, ministre de l'Équipement et du Logement, à la tête du ministère des Transports à titre temporaire. Il a également décidé de mettre fin aux fonctions de la ministre tunisienne de la Culture, et de charger Moncef Boukthir, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, de diriger le ministère de la Culture à titre temporaire, selon la même source, sans mentionner les raisons de cette décision. Le 24 janvier dernier, le président tunisien a nommé trois ministres et trois ministres adjoints, à la tête des ministères dont les ministres avaient été limogés l'année dernière.

Le président tunisien a ensuite nommé Feryel Ouerghi à la tête du ministère de l'Économie, Fatma Thabet Chiboub au poste de ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie et Lotfi Diab au ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle. Le 23 février 2023, Saïed avait limogé le ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Nasreddine Nsibi, et à la date du 5 mai de la même année, il a mis fin aux fonctions de ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie, Neila Nouira Gongi, sans fournir de raisons aussi. Le 17 octobre 2023, le président tunisien a également limogé le ministre de l'Économie et du Plan, Samir Saïed, et ce, après avoir annoncé début août le limogage de la Première ministre Najla Bouden, et la nomination d'Ahmed Hachani, à la tête du gouvernement tunisien.

GUINÉE : LES MILITAIRES ENVISAGENT DE RESTER AU POUVOIR JUSQU'EN 2025

Le nouveau Premier ministre guinéen, Amadou Oury Bah, a reconnu que les militaires au pouvoir devraient y rester au moins jusqu'en 2025, ont rapporté des médias français mardi. Amadou Oury Bah, nommé à son poste par les militaires fin février 2024, a fait cette déclaration dans un entretien à RFI diffusé mardi 12 mars, précise TV5 Monde. "Il y a beaucoup de contingences, a-t-il souligné. Dans un contexte où nous accusons une fragilité sur le plan économique, sur le plan financier, nous devons travailler à une stabilisation, à une décrispation politique pour avoir la

possibilité d'examiner et de faire les étapes du chronogramme (calendrier) dans une relative sérénité.", a-t-il déclaré. "Donc l'objectif, c'est de finir cela et je pense que 2025 est une bonne période pour couronner l'ensemble du processus", a-t-il ajouté. Les militaires ont renversé le président civil, Alpha Condé, en septembre 2021. Ils se sont engagés, sous la pression de la Communauté économique des États ouest-africains (Cédéao), à rendre le pouvoir à des civils élus d'ici à fin 2024 à l'issue d'une période dite de "transition", rappelle le même média.

RAPPORT DE LA PLATEFORME SAPIEN LABS SUR LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

CES PAYS AFRICAINS ONT LES POPULATIONS LES PLUS HEUREUSES AU MONDE

Malgré les difficultés économiques, certaines populations d'Afrique affichent un niveau de bien-être mental plus élevé que dans les pays occidentaux. Ce sont surtout celles de la Tanzanie et du Nigeria, selon un récent rapport

de la plateforme Sapien Labs. Plusieurs pays d'Afrique présentent de meilleurs scores que les États occidentaux en matière de bien-être mental, selon une étude de la plateforme Sapien Labs. Les populations les plus heureuses

du continent se trouvent :
- En Tanzanie (3^e score mondial);
- Au Nigeria (6^e mondial);
- Au Zimbabwe (24^e mondial);
- Au Kenya (28^e mondial);
- En République démocratique du Congo (30^e mondial).

"Comme les années précédentes, plusieurs pays d'Afrique et d'Amérique latine arrivent en tête, tandis que des pays anglosaxons plus riches comme le Royaume-Uni et l'Australie sont en bas du classement", souligne

l'étude. Début novembre, une étude du McKinsey Institute for Health avait déjà affirmé que les employés camerounais et nigériens étaient parmi les plus heureux du monde, avec un taux de bien-être atteignant les 69%.

L'EXPRESS

Quotidien national d'information
édité par la
SARL ADRA COM

Adresse : Maison de la
presse Abdelkader safir,
02 Rue Farid Zouiouache,
Kouba, Alger
Tel/FAX Administration
et publicité: 023.70.99.92

DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION:

ZAHIR MEHDAOUI

zahir.mehdaoui1969@gmail.com
Email:
redaction@express-dz.com
Site Web:
www.lexpressquotidien.dz
/ TEL/FAX: 023.70.99.92

Directeur
de l'administration
et des finances
NOURDINE BRAHMI
Service-pub@expressquotidien.dz

**Impression SIA
Alger Bab Ezzouar**

«POUR VOTRE PUBLICITÉ S'ADRESSER À:
**L'Entreprise Nationale
de communication d'Édition
et de Publicité»
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur
Alger**

Tel : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45
020.05.13.77
Email : agence.regie@anep.com.dz
Programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

LES EXPORTATIONS D'HYDROCARBURES ONT CRÛ DE 4 % EN VOLUME

Sonatrach : 50 milliards de dollars de revenus pétroliers en 2023

Ce résultat a contribué de façon majeure à la stabilité macroéconomique du pays, à l'excédent de la balance des paiements et à des réserves de change à hauteur de 85 milliards de dollars, correspondant à deux ans d'importation de marchandises.

Dans le bilan provisoire du secteur de l'énergie pour l'année 2023 présenté par le ministre de l'Énergie, Mohamed Arkab, devant la commission économique de l'APN, il ressort que les recettes en hydrocarbures ont atteint près de 50 milliards de dollars, en baisse de 16% par rapport à l'année 2022 : 60 milliards de dollars. Le prix moyen du baril algérien s'est situé à 84 dollars contre 104 dollars en 2022. Ce résultat, bien qu'en diminution par rapport à l'exercice 2022, reste l'un des meilleurs de ces dix dernières années en termes d'entrées en devises.

Outre la recette de 2022, il faut remonter à 2014 pour voir des entrées en devises supérieures : 58,5 milliards de dollars. Ce résultat a contribué de façon majeure à

la stabilité macroéconomique de l'Algérie, un excédent de la balance des paiements et des réserves de change à hauteur de 85 milliards de dollars fin 2023, correspondant à deux ans d'importations de marchandises.

Soit deux ans de répit permettant d'engager des changements dans l'organisation, la gestion de l'économie de manière à ce qu'elle soit plus efficiente.

Quant à la production commercialisée des hydrocarbures, elle a connu une hausse de 3%, par rapport à 2022, à hauteur de 169 millions de tonnes équivalent pétrole (TEP). Cette hausse est sans doute due à l'entrée en service de nouveaux gisements de gaz.

Le volume des hydrocarbures exportés a également connu une hausse de 4%. Il est passé

à 97 millions de TEP. Dans le plan d'investissement de Sonatrach 2024-2028, 36 milliards de dollars sont réservés à l'amont. L'objectif est d'atteindre en 2027 une production de 207 millions de TEP.

Ce niveau sera atteint avec les investissements engagés depuis 2018 pour développer de nouveaux gisements dont une bonne partie en partenariat, ainsi que pour maintenir la production d'anciens gisements comme Hassi R'Mel et TFT en partenariat avec Total. Il faut savoir, à cet égard, qu'après la promulgation de la nouvelle loi sur les hydrocarbures, six contrats ont été signés avec les partenaires étrangers pour 7 milliards de dollars d'investissements. Mais attention à l'augmentation de la croissance de la demande domestique qui risque de freiner les exporta-

tions des hydrocarbures. En effet, la consommation de produits énergétiques a atteint près de 70 millions de TEP en 2023, soit une croissance de 2%.

En somme, la fluctuation des recettes en devises tirées des exportations d'hydrocarbures reflète encore la dépendance de notre pays à l'égard des prix du pétrole sur les marchés internationaux. Bien que des progrès significatifs aient été réalisés dans la diversification économique, il reste à poursuivre l'effort d'investissement massif pour que les exportations hors hydrocarbures puissent atteindre à l'horizon 2030, espérons-le, au moins 30 milliards de dollars pour commencer à sortir véritablement de notre statut de pays mono-exportateur.

K.R.

NUMÉRISATION, SOLIDARITÉ, AIDES AUX AGRICULTEURS...

L'EXÉCUTIF SE PENCHE SUR UNE SÉRIE DE DOSSIERS

Le Premier ministre, M. Nadir Larbaoui, a présidé, hier, une réunion du Gouvernement consacrée à l'examen de plusieurs secteurs et ce, dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des directives du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, indique un communiqué des Services du Premier ministre, dont voici le texte intégral :

« Le Premier ministre, M. Nadir Larbaoui, a présidé, ce mercredi 13 mars 2024, une réunion du Gouvernement consacrée à l'examen du projet de décret exécutif fixant les règles générales relatives à l'aviation civile, ainsi que les moyens de renforcement du cadre réglementaire relatif aux volets commerciaux des produits de large consommation ainsi qu'à la présentation de communications sectorielles relatives au suivi de la mise en œuvre des directives de Monsieur le Président de la République.

A ce titre, le Gouvernement a entendu une communication sur la numérisation du secteur de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, portant notamment sur les projets visant la généralisation de numérisation des services publics et l'amélioration de sa qualité pour garantir le rapprochement de l'administration du citoyen. Le Gouvernement a également examiné l'état d'avancement de l'opération de mise en œuvre des mesures de solidarité décidées par Monsieur le président de la République en faveur des agriculteurs impactés par les inondations ayant récemment touché certaines wilayas. Le Gouvernement a, en outre, entendu une communication sur le rapport d'étape relatif à la préparation du recensement général de l'agriculture, considéré comme une étape essentielle pour l'actualisation des données relatives à ce secteur et aider à l'élaboration de politiques publiques y afférentes. Le Gouvernement a également entendu une communication sur la réforme du dispositif d'insertion des primo-demandeurs d'emploi portant un ensemble de mesures proposées afin de promouvoir l'emploi au niveau du secteur économique au profit des demandeurs d'emploi inscrits à l'Agence nationale de l'emploi ».

Y.S.

LA BANQUE D'ALGÉRIE INTERPELLE LES AUTRES INSTITUTIONS FINANCIÈRES SUR L'ARGENT DE L'INFORMEL :

La circulation fiduciaire hors banques s'est accrue de 8,6 %

Le secteur de l'informel représente une bonne partie de l'économie en Algérie. Les sommes d'argent qui circulent hors circuit bancaire sont faramineuses, selon la Banque d'Algérie, et sont en constante augmentation chaque année.

« La circulation fiduciaire hors banque a connu une hausse, légèrement plus importante que celle enregistrée l'année précédente, avec un taux de croissance de 10,14 % en 2022 contre un taux de 9,35 % en 2021 », avait indiqué la Banque d'Algérie l'année précédente.

La situation ne s'est pas améliorée dans le sens de la bancarisation de l'argent de l'informel en 2023. En effet, dans sa note de conjoncture relative aux tendances monétaires et financières de l'économie algérienne au cours des neuf premiers mois de l'année 2023, la Banque d'Algérie a révélé qu'avec une part de 32,9 % du total de la masse monétaire à fin 2023 contre 32,2 % à fin décembre 2022, la circulation fiduciaire hors banques s'est

accrue de 8,6 % par rapport à la même période de référence.

Le montant de la circulation fiduciaire hors circuit bancaire a ainsi atteint 8 026,19 milliards de dinars à fin septembre 2023 contre 7 392,8 milliards de dinars à fin décembre 2022. Pour faire face à cette augmentation, la Banque d'Algérie a interpellé les autres institutions financières. En effet, la rencontre des directeurs de banques, portant sur le développement des produits et services bancaires pour une meilleure inclusion financière, concernait les actions d'entreprises en vue de capter l'argent en dehors de la sphère légale, notamment la fintech proposant différentes solutions numériques pour la bancarisation.

Le communiqué sanctionnant cette réunion trimestrielle, qui a regroupé le gouverneur de la BA, Salah Eddine Taleb, avec les directeurs de banques et établissements financiers, souligne que le niveau de l'inclusion bancaire « reste

insuffisant au regard du potentiel du marché algérien et de la nécessité de capter les transactions dans la sphère formelle, dont la majeure partie s'effectue en monnaie fiduciaire ».

La Banque d'Algérie appelle les banques à œuvrer à une meilleure bancarisation de l'argent de l'informel.

« Il est à noter que les banques disposent d'une gamme de produits et services variés adossés à de nouvelles technologies qui favorisent grandement l'inclusion bancaire », souligne le communiqué de la BA qui fait noter une « tendance favorable au titre des volumes des transactions de paiement par carte traitées par le système ATCI ».

Des volumes de transactions qui ont connu une hausse de 56,5 % entre 2022 et 2023, alors que le volume des paiements sur TPE a évolué de 54,6 % et les volumes des transactions par internet de 100,2 % sur la même période.

I.Med

MOHAMED TOUMI ET ABIDI, DIRECTEUR ET VICE-PT DE LA FÉDÉRATION DES CONSOMMATEURS, À «L'EXPRESS» :

« Voici comment évoluera le marché durant le Ramadhan »

Il est toujours utile de prendre les informations à la source pour avoir un tableau clair sur le marché algérien durant le Ramadhan, un mois sacré mais malheureusement sujet à des fluctuations importantes pour divers motifs. Aussi avons-nous accueilli Mohamed Toumi, Directeur exécutif de la Fédération nationale des consommateurs, et Mohamed Abidi, vice-président et responsable de la structure à Ouargla. La Fédération a vocation à sensibiliser vis-à-vis des consommateurs et de veille vis-à-vis des pouvoirs publics.

Pour Toumi, « avant de parler de pression sur le marché et les conséquences qu'il subit comme rareté et cherté, il faut parler de correction à apporter dans les habitudes des consommateurs eux-mêmes. Car, précisons-le, cette année, ce Ramadhan, tout est pratiquement disponible, accessible et les prix sont meilleurs que ceux des années précédentes. Toutefois, ce sont les « mauvaises habitudes » qui créent la pression et la rareté. Aussi, je tiens à le dire : « Il faut acheter sain, correct et de manière raisonnable, et ne pas

se laisser entraîner par les effets préjudiciables des envies ». « Dans la famille, apprenons à acheter utile afin de ne pas jeter la moitié des achats dans les poubelles. Il ne faut pas que tout le monde rentre en fin de journée avec les mêmes produits achetés, du pain, des gâteaux ou des fruits, « Pour en revenir à l'état du marché, les produits cette année sont disponibles et à moindre coût ; je parle des légumes mais aussi des fruits. Par exemple, nous avons eu un excédent de récolte sur les oranges et les prix

sont à la portée de tous ». Concernant les viandes, Abidi estime que « les quantités de viande importées ne pourront pas couvrir le marché et qu'il y aura toujours de la viande aux environs de 2 000 dinars, voire plus. La viande importée, en plus d'être insuffisante au niveau national, peut trouver des circuits malhonnêtes pour être vendue sous le manteau, et c'est ce qui se passe. Concernant cette première semaine de Ramadhan, « malgré certaines fluctuations, il y aura stabilisation tant sur les quantités que sur les prix,

et tout sera à son niveau normal dès le début de la première semaine ». Convergence presque nationale sur l'accessibilité des prix cette année, la disponibilité aussi, même si certains produits, comme le lait, connaissent un début de pénurie, due essentiellement non pas au manque du produit lui-même, mais plutôt à la pression des consommateurs sur ce produit largement utilisés pour les gâteaux, les flans et autres mets de Ramadhan, mais on s'attend au niveau de la FNC à une meilleure disponibilité.

I.M.Amine

**ISRAËL PREND
POUR CIBLE DES CIVILS
DANS LES ZONES RÉSIDENTIELLES
LE LIBAN ANNONCE SON
INTENTION DE DÉPOSER UNE
PLAINTE AUPRÈS DE L'ONU**

Le ministère libanais des Affaires étrangères et des Expatriés a annoncé qu'il allait porter une plainte contre l'entité sioniste auprès du Conseil de sécurité des Nations unies pour ses agressions contre des civils menées dans l'est du Liban, a rapporté hier l'agence nationale de presse. Selon ces sources, le ministre libanais des Affaires étrangères et des Expatriés, Abdallah Bou Habib, a chargé les services compétents du ministère de déposer une plainte devant le Conseil de sécurité contre l'entité sioniste « pour avoir pris pour cible des civils dans les zones résidentielles autour de la ville de Baalbek et des villages voisins de l'est du Liban ». Un communiqué du ministère des Affaires étrangères et des Expatriés, cité par l'Agence nationale de presse, souligne dans ce contexte : « Ce qui est le plus préoccupant, c'est que cette escalade se produit dans des zones éloignées de la frontière sud du Liban ». Le communiqué ajoute que cela « indique la volonté (de l'entité sioniste) d'étendre le conflit et d'entraîner la région entière dans une guerre pour en faire une bouée de sauvetage » que l'entité sioniste utiliserait « pour sortir de son impasse interne ». A cet effet, le ministère libanais exhorte la communauté internationale à « faire pression » sur l'entité sioniste « pour qu'elle mette fin à ses attaques en cours à un rythme croissant », appelant à nouveau à « la nécessité pour les membres du Conseil de sécurité de condamner collectivement les attaques (sionistes) contre le Liban (...) ». Pour rappel, des sources de sécurité libanaises avaient rapporté mardi que le nombre de Libanais tombés en martyrs dans de nouvelles frappes de l'armée sioniste dans la région de Baalbeck, à l'est du pays, était de deux. La même source a ajouté que « le nombre de blessés au cours de la même attaque s'était alourdi quant à lui à 12 ». Et le 26 février, des frappes de l'armée sioniste avaient, pour la première fois, ciblé Baalbeck, à environ 100 kilomètres de la frontière, faisant deux martyrs libanais.

Avec agences

SELON UN RÉCENT RAPPORT DES RENSEIGNEMENTS AMÉRICAINS :

L'entité sioniste n'atteindra pas ses objectifs à Ghaza

Une nouvelle évaluation des services de renseignement américains vient d'indiquer que la survie au pouvoir du Premier ministre sioniste Benjamin Netanyahu « pourrait être en danger » et que le gouvernement d'occupation ne parviendra pas à atteindre l'objectif de sa guerre contre Ghaza, celui d'éliminer complètement le Hamas.

Le rapport d'évaluation de 40 pages, qui parle des menaces mondiales, y compris celles liées à l'occupation israélienne, aborde les défis auxquels est confronté le maintien au pouvoir de Netanyahu après l'attaque de la résistance du 7 octobre, ce que le Wall Street Journal, qui rapporte l'information, considère comme inhabituel. "Il semblait inhabituel que les services de renseignement américains présentent leur analyse des attentes politiques d'un dirigeant allié dans un document non classifié", indique le journal. L'évaluation indique, selon le journal, que « la capacité de Netanyahu à rester un leader, ainsi que sa coalition au pouvoir composée de partis d'extrême droite et de partis religieux extrémistes qui ont suivi une ligne dure sur les questions palestiniennes et de sécurité, pourraient être en danger. Le journal ajoute : « La méfiance du public à l'égard de la capacité de Netanyahu à gouverner s'est approfondie et élargie par rapport aux niveaux déjà élevés d'avant la guerre, et nous nous attendons à de grandes manifestations exigeant sa démission et la



tenu de nouvelles élections. La formation d'un gouvernement différent, plus modéré, est possible." Ce rapport constitue un autre maillon dans une série de tensions qui ont entaché les relations entre l'administration américaine dirigée par Joe Biden et le gouvernement sioniste de Netanyahu, notamment en ce qui concerne la guerre contre Ghaza et la politique

en Cisjordanie. Cela intervient également à la lumière de sondages d'opinion indiquant une baisse significative de la popularité de Netanyahu et de son parti parmi les Israéliens. Le rapport du renseignement américain, intitulé « Évaluation annuelle de la menace », et incluant les opinions de toutes les agences de renseignement américaines, indiquait que

l'entité sioniste aurait du mal à vaincre le mouvement Hamas. "(Le gouvernement d'occupation) reste concentré sur la destruction du Hamas, que sa population soutient largement", précise le rapport. "En outre, Israël sera probablement confronté à une résistance armée soutenue de la part du Hamas dans les années à venir, et l'armée aura du mal à neutraliser les infrastructures souterraines du Hamas, qui "permet aux membres du Hamas de se cacher, de reprendre des forces et de surprendre les forces israéliennes." Selon le Wall Street Journal, des dirigeants des agences de renseignement américaines, dont le directeur de la CIA, William Burns, et la directrice du renseignement national, Avril Haines, ont témoigné lundi dernier au sujet du rapport devant la commission sénatoriale du renseignement. Les sénateurs n'ont pas posé de questions sur la partie traitant de l'avenir politique de Netanyahu au cours de la session, qui a été interrompue à plusieurs reprises par des manifestants pour dénoncer le soutien américain à l'entité sioniste. Burns a déclaré aux sénateurs qu'il continue de négocier, avec ses homologues israéliens, égyptiens et qataris, un plan diplomatique en trois parties qui verrait la libération de certains otages du Hamas en échange de la libération de prisonniers palestiniens et d'un cessez-le-feu de six semaines, ainsi qu'une augmentation de l'aide humanitaire, ajoutant que le Hamas n'était pas d'accord avec le plan. M.H.

ILS ONT COMPRIS QUE LA GUERRE ÉQUIVALE À UN ÉCHEC DE LA POLITIQUE

Les sionistes s'entredéchirent

L'impopularité de Netanyahu ne cesse de grandir et la méfiance qu'éprouvent les Israéliens à l'égard de ses capacités à gouverner ne cessent de s'accroître. Une telle disposition d'esprit des Israéliens envers leur chef du gouvernement ne peut conduire qu'à des manifestations populaires pour exiger sa démission et réclamer de nouvelles élections anticipées. C'est ce que rapporte Le Wall Street Journal qui s'appuie sur la nouvelle Évaluation annuelle des menaces établie par les renseignements américains. « La survie de Netanyahu ainsi que de son gouvernement composé de partis d'extrême droite et de partis religieux extrémistes, qui affichent une ligne dure sur les questions palestiniennes et de sécurité, pourraient être en danger » est-il écrit dans ce nouveau rapport des renseignements américains où le rejet massif des Israéliens pour le gouvernement Netanyahu est mis en exergue. Les Israéliens parviendront-ils à chasser Netanyahu du pouvoir ? C'est, en tout cas, ce à quoi penche le rapport américain qui prévoit dans les jours à venir d'importantes manifestations publiques réclamant la tête de Netanyahu. Honni tant en Israël qu'à l'échelle mondiale, Netanyahu est sur des charbons ardents. Cible de tirs croisés, ce nouvel Adolf Hitler, selon les mots, heureux, du président turc Recep Tayyip Erdogan, ne survivra certainement pas à ce printemps. Tout porte à croire qu'il sera évincé du pouvoir avant l'été et sera peut-être même traîné devant les tribunaux pour plusieurs chefs d'inculpation



dont, notamment, l'échec de ses services de renseignement lors des attaques du Hamas du 7 octobre et la mort de 45 personnes lors de la bousculade de religieux israéliens sur le mont Meron en 2021. Des médias hébreux font campagne déjà pour amener les populations et les pousser à occuper les rues pour débarrasser Israël de Netanyahu et de son gouvernement. « Il n'a jamais été aussi urgent d'occuper les rues, de reprendre les manifestations antigouvernementales et d'exiger des élections anticipées. Netanyahu et son gouvernement irresponsable doivent

partir », soutient dans son éditorial un journal hébreu. Il est vrai que Netanyahu invoquera encore le prétexte de la guerre en cours à Ghaza pour se maintenir au pouvoir, et déclarer impossible la tenue des élections, mais les grondements de la rue israélienne et son isolement et son lâchage par ceux-là mêmes qui l'ont assuré naguère de leur soutien indéfectible, vont finir par le mettre à bas et le conduire probablement derrière les barreaux. Seul lieu d'ailleurs que ce tueur d'enfants et de femmes mérite d'occuper !

Boualem B.

PHARMACIE CENTRALE DES HÔPITAUX (PCH)

Une réactualisation de la nomenclature des médicaments est au programme

Une réactualisation de la nomenclature des médicaments est au programme de la Pharmacie centrale des Hôpitaux (PCH), qui devra inclure de nouvelles molécules, selon une déclaration de son directeur général, Samir Ferhat.

Le premier responsable de la PCH a précisé que "les fournisseurs locaux sont entrain de fournir des efforts pour répondre aux besoins de la PCH, qu'ils couvrent actuellement à hauteur de 30%", relevant que ces derniers sont "confrontés à la tension observée à l'échelle internationale sur la matière première". Abordant la question de la rupture des médicaments anticancéreux, le même responsable a indiqué, sur les ondes de la Chaîne 3 de la Radio Algérienne, que "seuls 3 produits connaissent des difficultés d'approvisionnement en raison de leur abandon par les fabricants" et que "tous les autres médicaments sont remplaçables et peuvent



être administrés aux malades". Pour lui, les ruptures "s'expliquent également par les besoins qui ne sont parfois pas exprimés par les hôpitaux, s'agissant

notamment des produits mixtes, disponibles au niveau de la PCH et des pharmacies d'officine".

Il a assuré toutefois qu'en plus des produits anticancéreux, la PCH "prend en considération tous les besoins exprimés par les hôpitaux et auxquels elle répond rapidement".

Samir Ferhat a souligné l'importance d'intégrer les nouvelles technologies pour l'analyse des données, des prévisions et des besoins afin de "prévenir les ruptures de stocks", ajoutant qu'un "système de veille existe déjà au niveau de la PCH permettant de surveiller le niveau des stocks existants".

N.S.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Baddari veut établir une synergie entre le CDTA et le partenaire économique

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, a appelé, avant-hier, à renforcer la synergie entre le Centre de développement des technologies avancées (CDTA) et le partenaire économique. Lors d'une visite d'inspection au Centre de développement des technologies avancées de Baba Hassen (Alger), le ministre s'est enquis des nouveaux produits de recherche exploitables et commercialisables ayant été réalisés au niveau du Centre dans les domaines de l'énergie, du numérique, de la santé, des travaux publics et des transports, en sus d'autres innovations en matière de météorologie

et de détection des feux de forêt. Baddari a inspecté d'autres réalisations, dont une station de production d'hydrogène à partir de l'énergie solaire et une plateforme pour tester les détecteurs de monoxyde de carbone. Dans une déclaration à la presse, Baddari a appelé à "renforcer la synergie entre le Centre de développement des technologies avancées et le partenaire économique en vue de faciliter la commercialisation des innovations et d'atteindre, ainsi, les objectifs de la stratégie de recherche scientifique, qui met la connaissance et la recherche au service de l'économie et de la société". Saluant les efforts consen-

tis par le CDTA, le ministre a appelé à soutenir "cette unité de recherche, de développement et de fabrication" et à "faire connaître ses produits pour faciliter leur commercialisation". Le Directeur général du Centre de développement des technologies avancées, Mohammed Traiche, a fait savoir quant à lui que le défi actuel du Centre consistait à "fournir la technologie nécessaire aux partenaires économiques, créer des réseaux d'entrepreneuriat au niveau industriel en associant les étudiants et accompagner ces derniers dans la création de leurs propres start-up".

R.N.

RISQUES DE BLANCHIMENT D'ARGENT ET DE FINANCEMENT DU TERRORISME

Faid préside la réunion de la Commission nationale d'évaluation

La Commission nationale d'évaluation des risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de financement de la prolifération des armes de destruction massive, a tenu sa réunion ordinaire, sous la présidence du ministre des Finances, Laaziz Faid, a annoncé un communiqué du ministère. La réunion, tenue au siège du ministère des Finances, en présence du secrétaire général du ministère de la Défense nationale, en sa qualité de vice-président de la commission, et de membres de cette instance, a été consacrée à l'examen de plusieurs points inscrits à l'ordre du jour et portant essentiellement sur les dispositions à caractère prioritaire prises pour le traitement des problématiques posées dans ce domaine, et la levée des réserves sur le Groupe d'Action Financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (GAFIMOAN). Le ministre des Finances a cité, à cette occasion, les principales missions assignées à la commission, à savoir l'éla-

boration d'un rapport national sur l'évaluation des risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de financement de la prolifération des armes de destruction massive, affirmant que ses missions englobaient aussi tous les aspects liés au suivi renforcé et la levée des réserves sur le Groupe. Quant aux recommandations de la récente réunion, tenue le 9 novembre 2023, Faid a souligné qu'elle a donné lieu à des décisions, notamment la désignation du chef de projet qui s'est vu confier la mission de poursuivre les travaux, en veillant à former des groupes de travail et à garantir une expertise spécialisée.

Il a rappelé que le parachèvement de l'opération d'évaluation des risques au niveau national comptait parmi les dispositions revêtant un caractère prioritaire dans le processus d'adaptation du Système national d'évaluation des risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de finan-

cement de la prolifération des armes de destruction massive avec les standards internationaux du GAFIMOAN. Pour le ministre des Finances, «cela permettra de sortir avec des résultats clairs concernant les risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de financement de la prolifération des armes de destruction massive, et de procéder à une compréhension unifiée et globale des risques, et partant la mise en place de politiques idoines pour lutter contre ces risques», ajoute le communiqué.

Cette réunion a été marquée par la présentation d'exposés concernant l'état d'avancement des travaux liés au processus d'évaluation nationale des risques, ainsi que des propositions pour accélérer la préparation du rapport national d'évaluation des risques et alimenter le système national sur les normes internationales telles que définies par le Groupe d'action financière.

R.E.

68^E SESSION DE LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME AUX NATIONS UNIES

Engagement de l'Algérie à protéger la femme contre toutes formes de violence

La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Mme Kaouter Krikou, a souligné, depuis New York, l'engagement de l'Algérie à protéger la femme contre toutes formes de violence et son attachement à redoubler d'efforts en vue de renforcer les différents mécanismes qui lui sont destinés, a indiqué, hier, un communiqué de son ministère.

Dans son allocution, lors de la 68^e session de la Commission de la condition de la femme aux Nations unies, dédiée au thème "l'accélération de la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles, à travers la lutte contre la pauvreté, le renforcement des institutions et un financement tenant compte des questions de genre", Mme Krikou a indiqué que "l'Algérie a toujours insisté sur le caractère social de son modèle de développement, à travers l'attachement constant à renforcer les programmes de solidarité nationale, les mécanismes de concrétisation de la justice sociale et l'égalité des chances en matière de développement".

Tout cela "est consacré dans la loi suprême du pays, en vertu de l'amendement constitutionnel de novembre 2020, après l'élection du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, à la tête du pays, qui a réaffirmé l'engagement de l'Etat à protéger la femme contre toutes formes de violence, en tout lieu et en tout temps", a-t-elle soutenu.

Après avoir salué la résistance et la résilience de la femme palestinienne face à la barbarie de l'occupant sioniste qui a violé tous les droits et toutes les chartes internationales à Ghaza, la ministre a exposé l'expérience de l'Algérie en matière de protection et d'autonomisation de la femme, relevant que "la Constitution algérienne a consacré le principe de parité dans les candidatures aux élections des assemblées élues, en vertu de la liste ouverte et de la loi organique relative au régime électoral de l'année 2021, laquelle exige que les listes doivent inclure le même nombre de candidats des deux sexes, aux élections nationales ou locales".

Mme Krikou a également souligné que la Constitution "consacre le principe de parité hommes-femmes sur le marché du travail, notamment à travers l'autonomisation économique des femmes", ajoutant que "l'Algérie a adopté, à cet égard, une politique d'emploi fondée sur l'équité et l'égalité des chances pour tous dans l'accès à l'emploi et à l'égalité de rémunération entre les deux sexes".

Par ailleurs, le président de la 78^e session de l'Assemblée générale (AG) des Nations Unies, Dennis Francis, a salué les efforts de l'Algérie en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation économique des femmes.

Au terme de sa rencontre avec la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaouter Krikou, en marge de la 68^e session de la Commission de la condition de la femme à New York, Dennis Francis a salué, sur son compte X, le rôle des femmes et des filles dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) en Algérie et en faveur de l'avènement de sociétés plus prospères, plus sûres et plus stables.

R.N.

PRÉVISIONS AMÉRICAINES
POUR L'ANNÉE 2024

La demande mondiale de pétrole augmentera d'environ 1,43 million de barils par jour

L'Energy Information Administration américaine (EIA) a relevé ses prévisions de demande de pétrole pour 2024 et 2025, tout en réduisant les estimations de l'offre hors OPEP pour l'année en cours. Le rapport publié mardi prévoit que la demande mondiale de pétrole augmentera d'environ 1,43 million de barils par jour en 2024, par rapport aux estimations précédentes de 1,42 million de barils par jour. Cela signifie que la demande mondiale totale de pétrole pourrait atteindre 102,43 millions de barils par jour en 2024, selon les perspectives énergétiques à court terme de mars 2024. L'Energy Information Administration a relevé son estimation de la croissance de la demande mondiale de pétrole en 2025 à 1,38 million de barils par jour, contre une estimation précédente de 1,29 million. De ce fait, la demande mondiale totale de pétrole pourrait atteindre un nouveau niveau record de 103,81 millions de barils par jour en 2025, par rapport aux estimations précédentes publiées en février dernier à 103,71 millions de barils par jour. D'autre part, l'EIA a maintenu ses estimations de croissance de la demande de pétrole en 2023 à 1,85 million de barils par jour, inchangées par rapport aux attentes publiées le mois dernier. La demande totale de pétrole a atteint 101 millions de barils par jour en 2023, contre 99,15 millions de barils par jour au cours de l'année (2022), selon des données comparatives détaillées surveillées par l'Unité de recherche énergétique. L'Energy Information Administration a abaissé ses estimations de croissance de l'offre de pétrole hors OPEP à 0,69 million de barils par jour jusqu'en 2024, contre 0,76 million dans la prévision précédente. Les conséquences seraient que les approvisionnements totaux en pétrole des pays non membres de l'OPEP pourraient atteindre 70,30 millions de barils par jour en 2024, contre 69,61 millions en 2023. Au contraire, l'EIA a relevé ses prévisions de croissance de l'offre hors OPEP pour 2025 à 1,44 million de barils par jour, contre des estimations précédentes de 1,22 million de barils par jour. Cela signifie que les approvisionnements totaux en pétrole des pays non membres de l'OPEP pourraient atteindre 71,74 millions de barils par jour en 2025, contre 71,54 millions de barils par jour selon les précédentes estimations publiées en février dernier. De manière générale, les réductions de production en cours de l'OPEP+ sont susceptibles de compenser la croissance des approvisionnements en provenance des pays non membres et de contribuer à maintenir l'équilibre du marché pétrolier, selon le rapport. D'autre part, l'EIA a relevé son estimation du déficit de l'offre mondiale pour 2024 à 0,26 million de barils par jour, par rapport à sa précédente prévision d'un déficit de 0,12 million de barils par jour. Même si l'EIA a réduit ses attentes concernant l'excédent probable pour l'année 2025 à 0,36 million de barils par jour, par rapport aux estimations précédentes de février, il était probable que l'excédent se situerait autour de 0,46 million de barils par jour.

M.H.

ENERGIES RENOUVELABLES

Coup d'envoi pour la construction de 15 centrales solaires

Les différentes filiales du Groupe Sonelgaz devront signer, ce jeudi, avec des entreprises nationales et étrangères, des contrats pour la construction des 15 centrales solaires photovoltaïques, dans le cadre du projet 2 000 mégawatts et 1 000 mégawatts, dont la phase de réalisation devra débuter au courant du premier trimestre en cours.

L'annonce a été faite hier par le Pr Boukhalfa Yaici, directeur général de Green Energy Cluster Algeria lors de son passage à l'émission l'Invité de la rédaction de la chaîne 3 de la Radio Algérienne, qui dira que l'événement « va donner le signal de départ officiel pour la réalisation de ces 2 900 mégawatts ». Le mégaprojet qui sera réparti sur une douzaine de wilayas, avec des puissances unitaires variant entre 80 à 220 mégawatts, permettra au Groupe Sonelgaz de jouer pleinement son rôle dans la transition énergétique, et ce, explique-t-il, « en passant de l'utilisation presque à 100 % de l'électricité à base de gaz naturel vers l'énergie solaire. Le tout se fera dans le cadre du programme des 15 000 mégawatts », annonçant, par la même occasion, d'autres projets similaires dans le pays durant les prochains mois. Yaici précisera que sur les 19 contrats, près de 42 % des réalisations seront pris en charge par des entreprises algériennes ou en partenariat avec des entreprises étrangères, « cela démontre, encore une fois, l'engouement des opérateurs nationaux de s'impliquer dans les énergies renouvelables, ce qui n'était pas le cas en février 2023 lorsque le premier avis d'ap-



pel d'offres avait été lancé », a-t-il souligné.

L'intervenant a révélé que « le taux d'intégration fixé à 35 % sera largement dépassé dans les différents contrats qui seront signés demain jeudi. On espère que la mise en œuvre de ces projets va renforcer le contenu local et l'intégration nationale », tout en précisant que « le projet sera financé à 100 % par l'Algérie », précisant qu'« on devra ouvrir l'utilisation des financements à l'international, via le partenariat public-privé ou encore des investissements

directs étrangers (IDE) pour booster cette transition énergétique qui, comme vous le savez, a un coût ».

Boukhalfa Yaici expliquera dans ce sillage que « l'Algérie a toujours affiché ses ambitions, principalement dans le secteur agricole avec 1,2 millions de hectares à développer, notamment dans le Grand-Sud. Toutefois, il a été constaté que 60% des exploitations agricoles vont être localisés sur des sites très éloignés du réseau. Du coup, il s'agit de se rapprocher de ces exploitations pour leur

installer soit du solaire ou encore les mettre sous alimentation en hybride ».

En termes d'emplois, ces projets permettront de créer, dès les phases de réalisation (entre 8 et 22 mois), des opportunités pour des entreprises nationales, sachant qu'il était spécifié, dans le cahier des charges, que la main-d'œuvre doit être algérienne, sauf cas spécifiques pour certains profils qui ne sont pas disponibles sur le marché, a souligné l'invité de la Radio algérienne.

N.S.

ARKAB EN RECEVANT LE CONSEILLER DU PRÉSIDENT DU BENIN : « L'Algérie est toujours disposée à renforcer ses relations avec les pays africains »



Le ministre de l'Énergie et des Mines, Mohamed Arkab a évoqué, ce avant-hier, avec le conseiller du président du Bénin, Sindé Chekete, les voies et moyens de renforcer la coopération entre les deux pays dans le domaine des hydrocarbures, selon un communiqué du ministère. Lors d'une rencontre tenue au siège du ministère en présence des cadres centraux, les deux parties se sont félicitées des relations d'amitié étroites entre les deux pays, saluant le

développement notable des relations bilatérales. Ils ont affirmé, à cette occasion, l'impératif de développer et de renforcer davantage ces relations, notamment dans le domaine énergétique, précise le communiqué. Ladite rencontre a permis également de mettre l'accent sur la possibilité de consolider la coopération, d'accroître les échanges entre Sonatrach et Sonelgaz et les sociétés béninoises, notamment dans le domaine des hydrocarbures, la com-

mmercialisation des produits pétroliers, la production, le transport, la distribution de l'électricité, la maintenance et la commercialisation des équipements électriques, souligné le communiqué du ministère. Mohamed Arkab a affiché lors de cette rencontre « la disposition de l'Algérie à renforcer et à consolider ses relations tout en accompagnant les pays africains dans les domaines énergétiques à travers les échanges et la formation au niveau des instituts relevant des établissements du secteur outre le développement des compétences et l'échange des expériences et d'expertises ». De son côté, le conseiller du président béninois s'est dit satisfait de la qualité des relations unissant son pays et l'Algérie, exprimant la volonté du Bénin de tirer profit de l'expérience algérienne dans plusieurs domaines, l'énergie en particulier, de même que le responsable béninois a formulé le souhait de voir « les entreprises algériennes participer aux projets d'investissement au Bénin, notamment dans le domaine énergétique », note le communiqué ministériel.

R.E.

BOUMERDÈS, ORAN, ANNABA :

Des récifs artificiels pour repeupler le fond marin du littoral

L'augmentation des ressources halieutiques du pays passe entre autres par le repeuplement des zones de pêches affectées par la pollution grâce à l'immersion de récifs artificiels.

Animées par la passion de la mer et l'engagement de protéger la biodiversité marine, des associations des villes d'Oran, d'Annaba, d'Alger et de Boumerdès se sont lancées le défi de repeupler le fond marin du littoral en y construisant des récifs artificiels, des "maisons" pour les poissons et les espèces végétales, rapporte l'APS. Au commencement, l'idée semblait presque irréaliste, d'autant plus qu'aucun appui juridique n'ouvrait la voie à la concrétisation de ce projet ambitieux de récifs artificiels, mais la ténacité des membres de ces associations a fini par faire bouger les choses, contribuant ainsi à l'émergence d'une prise de conscience collective quant à l'importance de régénérer des zones marines qui ont subi les affres de la pollution. En 2015, l'association écologique marine Barbarous d'Oran, à l'ouest du pays ouvre le bal, dans une première à l'échelle nationale, en procédant à l'immersion d'un récif artificiel au niveau de la baie de Bousfer. Une année après, l'association "Hippone Sub" d'Annaba, à l'Est du pays, lui emboîte le pas et fait immerger sa première charpente métallique, dans les profondeurs de Ras El Hamra. Ces projets pionniers ont conduit à la promulgation d'un décret exécutif qui régit les récifs artificiels en Algérie et ont ouvert grandement la porte aux idées innovantes versées dans la préservation, la régénération des écosystèmes marins et la protection du patrimoine halieutique. Au fil du temps, de manière graduelle mais constante, la vie renaît dans de multiples zones des fonds marins du littoral algérien. Ce qui était initialement un petit projet de récif artificiel est devenu un



véritable défi pour les passionnés de la Grande bleue en Algérie et sa dimension pédagogique a rapidement captivé l'attention de plusieurs universités et instituts de biologie marine. "L'immersion du premier récif artificiel pilote, constitué de modules en béton, dans la baie de Bousfer était non seulement un moment fort qui couronnait un travail de longue haleine mais démontrait surtout qu'on peut faire beaucoup de choses pour protéger les fonds marins, lutter contre la pêche illégale, faire émerger une économie bleue et un tourisme durable", confie le président de l'association écologique marine Barbarous, Amine Chakouri, à l'APS. Et d'ajouter avec enthousiasme: "Les résultats du projet-pilote étaient très satisfaisants, car six mois après l'immersion du récif, on dénombrait 38 espèces animales et végétales. En une année, le nombre est passé à 75 espèces". Actuellement, de nouvelles espèces marquent toujours leurs arrivées, y trouvent un lieu de vie et de reproduction et le récif est devenu "un aquarium scientifique" pour les universitaires et biologistes, affirme M. Chakouri. La concrétisation de ce

projet a valu à l'association le Prix de "la meilleure pratique en matière de recherche et collecte des données sur la pêche artisanale", lors de la conférence de haut niveau sur la pêche artisanale en Méditerranée et en mer noire organisée par la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM) en 2018. Pour le président du club "Hippone Sub" d'Annaba, Karim Chikhi, l'immersion en 2016 du récif artificiel composé de 5 modules de 100 m², montés sur charpente métallique dans les profondeurs de Ras El Hamra était "l'aboutissement d'un parcours long et compliqué auquel le club y croyait". Depuis 2016, quelque 55 espèces vivantes de différents poissons, de mollusques et de crustacés ainsi que des espèces végétales nécessaires à la biodiversité ont peuplé 'les maisons de la mer d'Annaba', et la régénération des écosystèmes se fait graduellement avec le retour à la région de plusieurs espèces de poissons retrouvant dans ces récifs artificiels leur ancien habitat. En 2017 la promulgation du décret exécutif n17-363 du 25 décembre 2017, fixant les modalités de création des

récifs artificiels, est venue confirmer une prise de conscience collective sur l'importance de la mise en place de ces dispositifs pour protéger l'écosystème marin et libérer les initiatives. Le décret a décentralisé les décisions de l'approbation des demandes d'immersion des récifs artificiels, donnant aux autorités locales, à travers des commissions multisectorielles les prérogatives d'approbation et la responsabilité d'assurer leur pérennité, relève la sous directrice de la pêche artisanale, côtière et au large, au ministère de la Pêche et des Productions halieutiques, Naima Mouchouka, dans une déclaration à l'APS. Elle ajoute qu'à travers ce décret, le département de la Pêche et des Productions halieutiques accompagne les intervenants, associations, chercheurs ou instances dans leurs actions visant l'immersion de récifs artificiels conçus en matière non polluante, relevant que les récifs peuvent être de "protection" (récifs anti-chalutage), réduisant les nuisances liées au chalutage illégal dans la bande côtière ou des "récifs paysagers" dont le rôle est récréatif et ludique pour la plongée sous-marine et la pêche récréative. Il peut, en outre, s'agir de récifs de production (véritables maisons à poissons, créateurs de biodiversité et de biomasse). Depuis, plusieurs projets ont été lancés dans plusieurs wilayas du littoral, grâce à un vaste programme de coopération entre les associations versées dans la protection des fonds marins et les universités nationales. Les récifs artificiels ont également ouvert la porte à des formations dans les métiers marins dont la soudure marine.

TIPASA

**DÉLIVRANCE
DU DIPLÔME
NUMÉRIQUE
COMME AVANCÉE
DANS
LA NUMÉRISATION**

Le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Yacine Merabi, a estimé lundi, que la délivrance du premier diplôme numérique à l'Institut national spécialisé en formation professionnelle dédié aux technologies de l'information et de la communication de Bou Ismail (Tipasa) est un "pas important" pour consacrer la numérisation de la totalité du secteur. La délivrance du premier diplôme numérique dans le secteur de la formation "est un pas important sur la bonne voie visant la concrétisation des différents projets de numérisation actuellement en cours auprès des services centraux du secteur", a indiqué le ministre dans son allocution à cette occasion. "Il s'agit d'une première étape en perspective de la prochaine phase qui touchera tous les secteurs, laquelle sera documentée et sécurisée dans le centre de la base des données, qui sera bientôt lancée en réalisation", a-t-il ajouté. Après avoir affirmé que "la transition numérique ambitionnée est une orientation stratégique pour l'Etat", M. Merabi a appelé les cadres du secteur à "accélérer la cadence du travail et à mettre en œuvre des différents projets de numérisation programmés au titre de cette stratégie incluant une feuille de route claire basée essentiellement sur la gouvernance, le service numérique et la numérisation du champ pédagogique du secteur". Le ministre a souligné, à ce titre, que la réalisation des objectifs principaux du secteur repose sur la numérisation, la modernisation et l'actualisation des outils et ouvrages de gestion technique, pédagogique, administrative et financière. A cela s'ajoute la modernisation du système de suivi pédagogique, et partant la renonciation aux moyens traditionnels et phénomènes négatifs résultant de la bureaucratie, pour atteindre l'objectif "Zéro papier" dans les domaines administratif et pédagogique.

APS

Mostaganem : : Khadidja Bensmaïn, une jeune chercheuse passionnée des algues marines

Khadidja Bensmaïn est née au quartier "Salamandre", appelé ainsi en référence à cet amphibien, mi-reptile, mi-poisson, où dit-on, il proliférait dans une grande partie du littoral de Mostaganem. Son intérêt pour l'environnement marin et sa quête pour la valorisation des matières naturelles n'étaient pas fortuits, encore moins un simple "hobby" à travers lequel elle meublait son temps. A tout juste 28 ans, Khadidja Bensmaïn est déjà chargée de la "lourde" mission de former des étudiants des sections préparatoires de l'Ecole nationale supérieure d'agronomie (ESM) "Mohamed Lamdjed Benabdeltmalek", où elle mène, parallèlement à sa mission pédagogique, ses activités de recherche, essentiellement

axées sur les sciences de la mer, avec comme centre principal d'intérêt les algues marines, vouant une passion inébranlable à tout ce qui est en lien avec la chose écologique. En dépit de sa vocation première de biologiste, spécialisée dans les sciences alimentaires, elle a réussi à transformer cette passion en métier au service de la protection des plantes marines, qu'elle tente de préserver et de valoriser pour en faire, grâce à une exploitation rationnelle, estime-t-elle, une source de revenus non négligeable, et ce, sans altérer, ni porter atteinte à leur écosystème. L'APS l'a rencontrée à la bibliothèque de son Ecole, au moment où elle "fouinait" dans les éta-

bles de l'aider à glaner le maximum d'informations pouvant enrichir ses connaissances et à consolider son corpus de recherches sur les plantes marines et les moyens de leur valorisation à des fins pharmaceutiques, cosmétiques et industrielles. Tel est la vocation de cette jeune mostaganémoise, qui a choisi les algues marines, toutes espèces confondues, pour en faire non seulement un objet de recherche, mais également une activité éco-citoyenne au service de ces êtres vivants peuplant le monde muet des mers et des océans, que certains appellent plantes marines et que d'autres leur attribuent le qualificatif d'"or rouge", en raison de leurs propriétés nutritives et thérapeutiques indéniables.

BORDJ BOU ARRÉRIDJ :

**PLUS DE
20 MILLIONS M³
EMMAGASINÉS
DANS LE BARRAGE
D'AIN ZADA**

Le niveau du barrage d'Ain Zada de la commune d'Ain Taghrout (est de Bordj Bou Arréridj) est monté à 20 millions m³ à la suite des dernières précipitations enregistrées sur la wilaya, apprend-on jeudi du directeur local des ressources en eau M. Mourad Benhouria.

M. Benhouria a précisé que le niveau de remplissage de cet ouvrage hydraulique qui alimente 12 communes suffit à couvrir les besoins de la population en eau potable durant la saison estivale 2024, soulignant que ce volume pourrait augmenter davantage en cas de nouvelles précipitations dans les prochains jours.

APS



Les origines des jeux d'échecs

Il exista dans l'Inde ancienne un jeu qui ressemblait fort au jeu d'échecs, mais celui-ci prit peu à peu la forme qu'on lui connaît aujourd'hui grâce aux développements qu'il connut en Perse.

Et c'est à partir de cette région du monde que ce jeu se répandit vers l'ouest jusqu'en Europe où il fut présenté par des Maghrébins dans l'Espagne musulmane au Xe siècle, et il se répandit également vers l'est jusqu'au Japon. Notons pour finir qu'en Occident on utilise le mot «roque» pour un mouvement classique des échecs qu'on effectue avec les tours, mot qui vient du mot arabe «rukh».



LES MOSQUÉES DU MONDE



La mosquée BLEUE



La Mosquée bleue, mosquée du sultan Ahmet ou mosquée Sultan Ahmet (en turc Sultan Ahmet Camii ou Sultanahmet Camii) est l'une des mosquées historiques d'Istanbul. Elle est notamment connue pour les céramiques à dominante bleue qui ornent les murs intérieurs, et lui ont valu son nom en Europe. Elle fut construite entre 1609 et 1616, sous le règne du sultan Ahmet Ier.

Comme beaucoup d'autres mosquées, elle comporte également la tombe du fondateur, une médersa et un hospice. La mosquée Sultanahmet est devenue l'une des attractions touristiques les plus populaires d'Istanbul. Elle fut un point de départ du pèlerinage à La Mecque et a le privilège de comporter six minarets : la Mosquée sacrée de La Mecque en comptait autant à l'époque, mais en a depuis reçu un septième. La mosquée Sultanahmet est l'une des deux mosquées de Turquie qui dispose de

six minarets, l'autre étant à Adana. Quatre minarets sont aux coins de la mosquée. Chacun est cannelé, les minarets en forme de crayon à trois balcons (Şerefe) avec des consoles stalactites, tandis que les deux autres à la fin de l'esplanade n'ont que deux balcons.

Jusqu'à récemment, le muezzin ou l'appelant aux prières devait grimper sur un étroit escalier en colimaçon cinq fois par jour pour annoncer l'appel à la prière. Aujourd'hui, un système de sonorisation est utilisé, et l'appel peut être entendu à travers la partie ancienne de la ville, relayé par d'autres mosquées dans les environs.

De grandes foules de Turcs et touristes se réunissent au coucher du soleil dans le parc situé devant la mosquée pour entendre l'appel à la prière du soir, au coucher du soleil et la mosquée est brillamment éclairée par des projecteurs colorés.

RAMAN

LES GRANDES DYNASTIES DU MAGHREB

Les Rostémides

Les Rostémides ont une dynastie ibadite d'origine persane ayant régné au Maghreb central (Algérie) depuis Tahert. Au VIIIe et IXe siècles, trois dynasties s'installent au Maghreb : les Aghlabides sunnites de Kairouan, les Idrissides zaidites de Fès et les Rostémides Ibadites de Tahert. Ibn Rustom, l'ancêtre de la dynastie, reconnu « Imam » par les ibadites du Maghreb, fonde l'État de Tahert. Un État théocratique réputé pour le puritanisme de ses dirigeants, le commerce florissant, son rayonnement culturel ainsi que sa tolérance religieuse. La dynastie prend fin en 909, après la destruction de sa capitale par des Kutamas conduits par un missionnaire fatimide.

L'ancêtre éponyme de la dynastie, Rostam Farrokhzad, était un général commandant les armées perses lors de la bataille d'al-Qadisiyya où il fut vaincu. Abd al-Rahmân Ibn Rustom, kharidjite d'origine perse s'installe en Tripolitaine et s'empare de Kairouan en 758. Il crée un État ibadite englobant l'Ifriqiya. Il abandonne l'Ifriqiya aux armées arabes et se réfugie dans l'Ouest algérien où il fonde Tahert en 761 qui devient la capitale du royaume rostémide. Ses successeurs instaurent un pouvoir dynastique héréditaire, même s'ils étaient élus par les sages de la communauté. L'histoire du royaume était marquée par des conflits religieux qui ont engendré des crises de pouvoir et du schisme entre ibadites et autres courants

kharidjites comme les Nekk. D'autres conflits ont éclaté avec les Idrissides et les Aghlabides. Des conflits sociaux ont émergé. Miné de l'intérieur par ses controverses religieuses, le royaume rostémide succombe aux premières attaques fatimides.

La destruction de Tahert est suivie de la fuite de population dans les régions voisines. Les réfugiés s'établissent dans les régions de Sedrata près d'Oran.

Puis, ils atteignent la région de Mzab. Au XIe siècle, les Rostémides bâtissent plusieurs villes dans la région : Ghazal, Melika, Isguen, Bounou, El A...



Grande Mosquée d'Alep en Syrie

La mosquée est censée conserver les restes du père de Jean le Baptiste, Zacharie qui est mentionné dans le Coran comme étant un prophète



La Grande Mosquée d'Alep ou Mosquée omeyyade d'Alep (Masjid al-Umayyāt Ḥalab) est la plus grande et la plus ancienne mosquée de la ville d'Alep dans le nord de Syrie. La mosquée actuelle date de la période mamelouke du XIIIe siècle, seul le minaret le plus ancien, puisqu'il date de 1090, date de la période seldjoukide. Elle est située dans la vieille ville. La mosquée est censée conserver les restes du père de Jean le Baptiste, Zacharie qui est mentionné dans le Coran comme étant un prophète de l'islam. Elle a été sérieusement endommagée pendant la bataille d'Alep, le 24 octobre 2012 et son minaret datant de la période seldjoukide est détruit par des bombardements du 24 avril 2013.

France

Dérogation pour se rendre aux mosquées pour la prière du matin

Le Conseil Français du Culte Musulman (CFCM) informe les musulmans de France qu'il est toléré de se rendre au lieu de culte le plus proche de son domicile pour accomplir la prière du matin (Salat Ei-Fedjr). Cette dérogation est accordée par le ministre de l'Intérieur français bien sûr, à la demande du CFCM. Le CFCM recommande aux imams de retarder cette prière, dans la mesure du possible, pour permettre un usage utile et limité de la dérogation.



D'HANESQUE

Les grandes inventions de la civilisation musulmane

LA NORIA, OU «NAÔURÂ»

On parle souvent de «naôurâ» pour désigner un jeu d'enfants. Mais la noria est en réalité autre chose. La noria désigne originellement une machine hydraulique permettant d'élever l'eau en utilisant l'énergie produite par le courant, afin d'irriguer des cultures vivrières ou alimenter des aqueducs. Cette machine hydraulique combinant une roue à aubes et une roue à augets pour élever l'eau a été réinventé à l'époque hellénistique par des ingénieurs grecs entre le IIIe et le IIe siècle av. J.-C. Plus tard, au VIIe siècle, lorsque les territoires occupés par l'Empire romain sous Héraclius, la Palestine, la Syrie, la Mésopotamie, l'Égypte, sont reconquis par l'empire arabe, puis au VIIIe siècle, la conquête l'Espagne, les ingénieurs arabes et musulmans en conserveront les modèles grecoromains, puis apportèrent des améliorations telle que la pompe aspirante à double effet automatique, qui est une partie du moteur à vapeur à notre ère.

Cette machine hydraulique est actuellement connue en français et en plusieurs langues modernes sous son nom, arabosyriaque, de noria, cet instrument étant resté en usage jusqu'à l'époque moderne dans les territoires arabes. Le terme de noria est une appellation générique employé pour désigner tous mécanismes servant à élever de l'eau.

Les noria sont classifiées selon deux groupes. Les noria de type ascensionnel, qui utilisent l'énergie hydraulique pour fonctionner (comme les pompes, les béliers et les colonnes d'eau) et constitue l'ancêtre des pompes hydrauliques modernes. Les noria de puisage direct, qui fonctionnent suivant le principe du chapelet hydraulique.

Les grandes tribus du Maghreb LES SANHADJA

Les Sanhadja forment l'une des trois grandes tribus berbères avec les Zénètes et les Masmoudas. La tribu, comme les deux autres grandes tribus et divisée en différentes tribus et sous-tribus. Ils ont eu une influence majeure sur l'histoire de l'Afrique du Nord et dans une moindre mesure d'Espagne. Les Sanhadja se nomment eux-mêmes Iznagen, « les fils de Znag » en berbère. Leur nom se perpétue aujourd'hui dans celui des Zenagas, confédération

de tribus amazighes de la Mauritanie du Sud-Ouest et du Nord du Sénégal parlant le zenaga. On retrouve également les Zenaga dans la toponymie des lieux au Maroc, comme avec Ksar Zenaga à Figuig, une oasis du nord-est marocain. Une hypothèse prétendrait que les Sanhadjas seraient à l'origine du nom Sénégal, par l'intermédiaire du portugais Sanaga.

Les « Iznaten » (Zénètes) portent la même traduction, seulement pour les

berbères zénètes disent « At » pour « fils » et les « berbères sanhadjas disent « Ag » ou « Ait ». Selon Ibn Khaldoun, les Sanhadja constituaient une des sept grandes tribus des Branès, Branès serait le fils de Mazigh, l'ancêtre de tous les Berbères. La déformation du nom Iznagen en Isenhadjen vient des auteurs arabes du Moyen Âge qui n'arrivaient pas à prononcer des sons berbères comme le G (« gueu » avalé) qui n'existe pas en arabe.

Shihābal est né à Bahfashīm en 1228, au nord de Beni Suef, en Egypte berbère. Il est considéré par beaucoup comme le plus grand théoricien juridique maliki du 13^{ème} siècle



La noria désigne originellement une machine hydraulique permettant d'élever l'eau en utilisant l'énergie produite par le courant, afin d'irriguer des cultures vivrières...

Les grands savants de l'islam

SHIHAB AL-DIN AL-QARAFI ES-SANHADJI

Shihābal-Dīn al-Qarāfi était un juriste Maliki et théoricien du droit d'origine Sanhadjaberbère qui vivait en Égypte mamelouke (1228-1285).

Il est né à Bahfashīm, un village de Bahnasa en 1228, au nord de Beni Suef, en Égypte berbère. Il est considéré par beaucoup comme le plus grand théoricien juridique maliki du 13^{ème} siècle; ses écrits et son influence sur la théorie juridique islamique (uṣūl al-fiqh) se sont répandus dans le monde musul-

man. Son insistance sur les limites de la loi souligne l'importance des considérations non juridiques (à ne pas confondre avec des considérations illégales) dans la détermination de la bonne marche à suivre, avec des implications importantes pour la réforme juridique dans le monde islamique moderne.

Ses vues sur le bien commun (maslahah) et la coutume fournissent des moyens de tenir compte du différentiel

spatio-temporel entre les réalités modernes et prémodernes.

L'intérêt nouveau que porte la science à ce savant vient de sa description et sa réalisation d'un automate qui préfigure les robots modernes. Il avait réalisé pratiquement le premier automate au monde, qui figurait une porte qui s'ouvrait et laissait apparaître un homme, qui se prosternait, puis se relevait et lançait un appel à la prière, avant de rentrer par la même porte.

TCHAD

L'ONU SUSPEND L'AIDE ALIMENTAIRE AUX NOUVEAUX RÉFUGIÉS SOUDANAIS

Le Programme alimentaire mondial de l'Onu a annoncé la suspension de son aide alimentaire aux nouveaux réfugiés soudanais au Tchad à partir d'avril. L'aide apportée par l'Onu aux Soudanais ayant trouvé refuge dans l'est du Tchad voisin est menacée par le manque croissant de fonds. L'Onu entend la suspendre en avril, a annoncé le mardi 12 mars le Programme alimentaire mondial (PAM) dans un communiqué.

"Les programmes de distribution de vivres s'arrêteront dans quelques semaines en l'absence d'un financement urgent. Pour assurer un soutien continu aux personnes touchées par la crise au Tchad au cours des six prochains mois, l'agence onusienne basée à Rome a besoin d'urgence de 242 millions de dollars", lit-on dans le communiqué.

Cette alerte du PAM intervient alors que des milliers de réfugiés continuent d'affluer du Darfour et que la saison des pluies menace de couper l'accès routier aux livraisons humanitaires dans les camps de l'est du pays, où près d'un million de réfugiés soudanais ont trouvé refuge, rappelle l'Onu. Notre financement s'épuise à ce moment dramatique", a indiqué le représentant du PAM au Tchad.

In Agence Sputnik

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

Les pays africains appelés à éviter le piège des prêts adossés aux ressources naturelles

L'intérêt pour ces prêts provient de leur capacité à fournir rapidement du capital pour le développement d'infrastructures, grâce à un système où le remboursement est directement lié aux revenus futurs issus des ressources naturelles.

Akinwumi Adesina, président de la Banque africaine de développement (BAD), a appelé les pays africains à se détourner des emprunts accordés en échange de leurs abondantes ressources naturelles, dans une récente entrevue avec l'Associated Press à Lagos, au Nigeria. « Ils sont tout simplement mauvais, avant tout parce que vous ne pouvez pas évaluer correctement les actifs », a-t-il déclaré, mettant en lumière les défis d'évaluation des ressources telles que les minéraux ou le pétrole dans des contrats à long terme. « Si vous possédez des minéraux ou du pétrole sous terre, comment déterminer le prix d'un contrat à long terme ? C'est un défi. » M. Adesina a souligné plusieurs problèmes liés aux prêts adossés aux ressources naturelles, notamment l'opacité des accords et leur impact sur la viabilité de la dette. Ces prêts détournent souvent les revenus essentiels des ressources naturelles du remboursement des dettes envers des entités comme celle qu'il dirige ou le FMI, comme on l'a



vu dans la lutte du Tchad, à la suite d'un prêt adossé au pétrole du leader de négoce de matières premières, Glencore, a-t-il rappelé.

Interrogé sur les critiques visant les prêts chinois sécurisés par des ressources telles que le pétrole ou encore le cobalt et le cuivre utilisés dans les véhicules électriques, et la bauxite, cruciale dans la production d'aluminium, et présents dans les accords avec la Guinée et le Ghana, entre autres pays, le responsable nigérian a souligné l'importance de ne pas diaboliser un pays mais de renforcer les compétences de négociation et la gestion de la dette des pays africains. « Il ne s'agit pas de pointer du doigt un pays en particulier ; n'importe quel pays peut exploiter quand on ne sait pas ce qu'on fait », a-t-il expliqué, soulignant l'importance de la capacité des pays africains à négocier, planifier et gérer efficacement leurs dettes.

L'attrait pour les prêts adossés à des ressources naturelles réside dans leur capacité à fournir rapidement du capital pour le développement d'infrastructures, en associant le remboursement aux revenus futurs tirés de ces ressources. Toutefois, le modèle présente des risques significatifs. A titre d'illustration, le fameux « contrat du siècle », signé en 2008 entre la Chine et la République démocratique du Congo (RDC) organisant un échange cobalt et cuivre contre des infrastructures. Mi-février 2023, l'Inspection générale congolaise des finances avait dénoncé dans un rapport « un important déséquilibre financier » au détriment de Kinshasa.

Devant cette situation, la RDC a insisté pour renégocier son accord de 2008 avec la Chine et obtenir des conditions plus favorables, notamment une participation majoritaire de 70 % dans la Société sino-congolaise des mines (Sicomines), une contrepartie spécialisée dans l'exploitation du cuivre et du cobalt, contre 32 % précédemment.

En réponse à ces défis, Adesina a proposé comme alternative l'Alliance pour

l'Infrastructure Verte en Afrique de la Banque Africaine de Développement, visant à lever 10 milliards de dollars pour des projets d'infrastructures durables, notamment dans les secteurs de l'énergie et des transports.

Pour rappel, une étude du Natural Resource Governance Institute (NRGI) sur 52 prêts adossés aux ressources naturelles (en Afrique subsaharienne et Amérique latine), octroyés de 2004 à 2018 pour un montant total de plus de 164 milliards de dollars, révèle que 30 de ces prêts, représentant 66 milliards de dollars, ont été accordés à des pays d'Afrique subsaharienne. Parmi ces derniers, 53% du montant total emprunté provient de deux banques publiques chinoises, la China Development Bank (CDB) et la China Eximbank, le solde étant majoritairement attribué par des négociants internationaux en matières premières, en particulier dans les cas du Tchad, de la République du Congo et du Soudan du Sud.

Dénonçant la responsabilité directe des leaders africains dans ces prêts, Evelyne Tsagué, codirectrice Afrique de NRGI relève : « Les dirigeants africains ont souvent contracté ces prêts pour contribuer à leurs propres ambitions politiques à court terme, leurs pays se retrouvant par voie de conséquence lourdement endettés et confrontés au risque de perdre des garanties valant plus que la valeur du prêt lui-même ». Il convient cependant de préciser que malgré les risques notables, les prêts adossés aux ressources naturelles peuvent représenter une source alternative de financement pour les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, voire des opportunités, si certaines conditions comme la transparence, l'évitement de l'utilisation des ressources comme garantie, l'inscription du prêt au budget, l'implication d'experts dans les négociations, le respect de niveaux d'endettement raisonnables...sont respectées, souligne le rapport de NRGI.

In Agence Ecofin

TUNISIE

La première conférence maghrébine des influenceurs et créateurs de contenu prévue en mai

A l'ère de l'intelligence artificielle, le monde de la création de contenu et de l'influence numérique subit une transformation sans précédent. Les 10 et 11 mai 2024, la Tunisie abritera la première Conférence maghrébine des influenceurs et créateurs de contenu. Une conférence de presse a été organisée récemment, à Tunis, par le Comité de direction de l'Académie internationale des créateurs de contenu (IA), et ses représentants en Tunisie, au Maghreb et au Moyen-Orient afin d'annoncer l'événement. Dans ce contexte, le coordinateur général de l'Académie internationale des créateurs de contenu (IA), Wajdi Trabelsi, a révélé qu'un programme de formation sera lancé dans plusieurs spécialités techniques et professionnelles liées à la création de contenu. Selon lui, le «Maghreb Influencers Awards» a été créé avec une vision claire, celle de rassembler les créateurs de contenu numérique les plus talentueux du Maghreb et leur offrir une plateforme pour briller, s'inspirer et être reconnus pour leurs efforts. «Notre but est de célébrer l'influence positive que ces créateurs exercent sur leurs audiences, tout en favorisant l'innovation et la créativité dans l'industrie du marketing d'influence».

Et d'ajouter : «Cette conférence maghrébine vise également à interagir avec des entreprises émergentes et des partenaires stratégiques, outre la création d'un réseau de relations et une plate-

forme de communication, de formation et d'échanges entre les différentes parties prenantes». Parallèlement à cette manifestation, d'autres événements seront également célébrés, à savoir : le concours des Influenceurs arabes au Royaume d'Arabie saoudite, les 25 et 26 septembre 2024, avec un grand prix pour le gagnant d'une valeur de 500.000 riyals saoudiens et le concours Influenceurs de l'Univers aux Emirats Arabes Unis, les 22 et 23 novembre 2024, avec un grand prix pour le gagnant d'une valeur de 1.000.000 de dirhams. La première Conférence maghrébine des influenceurs et créateurs de contenu connaîtra également une cérémonie de distribution des prix du premier Concours maghrébin dans plusieurs domaines : un prix de 100.000 dinars tunisiens pour le lauréat de la région du Maghreb, des prix dans diverses spécialités et secteurs (économiques, sociaux et technologiques). Il est à préciser que la première conférence maghrébine des influenceurs et créateurs de contenu se tiendra cette année sous le slogan «Création de contenu et influence à l'ère de l'intelligence artificielle». Il est, par ailleurs, prévu le lancement d'un ambitieux programme de formation technique au sein de l'Académie internationale des créateurs de contenu et ses représentations en Tunisie, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

In La Presse de Tunisie

L'INTERNATIONAL ALGÉRIEN AVAIT DÉJÀ BRILLÉ À PLUSIEURS REPRISES CETTE SAISON

AS Rome (Italie) : l'entraîneur De Rossi élogieux envers Housseem Aouar

«Housseem Aouar est fort, très fort. Il a marqué un bon but : je suis content car ça va lui donner plus de confiance. Je suis heureux qu'il ait joué tout le match. Avec son moral qui monte en flèche, Aouar peut nous donner un gros coup de main», a indiqué le légendaire De Rossi, en conférence de presse.



L'entraîneur de l'AS Rome, Daniele De Rossi, a été élogieux envers l'international algérien Housseem Aouar, auteur d'une très bonne prestation, lors du nul ramené de la Fiorentina (2-2), dimanche lors de la 28^e journée du Championnat d'Italie marquée par un coup de folie de l'entraîneur de Lecce sur un joueur de Vérone. A 10 journées de la fin du championnat italien, la Roma est 5^e, à trois longueurs de Bologne qui occupe la dernière place qualificative pour la Ligue des champions. La Roma a arraché le point du nul grâce à Housseem Aouar, auteur de son troisième but en Serie A, dans le temps additionnel, sur la pelouse du Stade Artemio-Franchi à Florence : elle reste cinquième, après avoir empoché 19 points depuis l'arrivée de Daniele De Rossi en remplacement de Jose Mourinho. L'international algérien (9 capes, 2 buts) y est allé de son but peu avant l'heure de jeu (58'). Un but inscrit de la tête sur un centre détourné de l'Espa-

gnol Angelino qui avait permis aux siens de revenir au score. Mais au-delà de cette réalisation - sa 3^e cette saison en championnat - l'ancien joueur de l'Olympique Lyonnais a réalisé un match plein. Peu utilisé par José Mourinho, Aouar, qui a disputé la rencontre dans son intégralité, a fait forte impression pour son

retour dans le onze de départ. «Housseem Aouar est fort, très fort. Il a marqué un bon but : je suis content car ça va lui donner plus de confiance. Je suis heureux qu'il ait joué tout le match. Avec son moral qui monte en flèche, Aouar peut nous donner un gros coup de main», a indiqué le légendaire De Rossi, en conférence de presse d'après-match. Finalement, l'ancien international italien a tenu sa promesse, lui qui avait été élogieux envers le Fennec à son arrivée mais qui avait tardé à lui offrir sa première titularisation. Dimanche, Aouar a été intenable, avec notamment 87% de passes réussies, 56 ballons touchés ou encore 5 duels au sol sur 6 remportés. Il était dans un bon jour, de bon augure pour la sélection algérienne qui affrontera prochainement la Bolivie (22/03) et l'Afrique du Sud (26/03) pour les grands débuts du sélectionneur Vladimir Petkovic, pour le compte du tournoi amical «Serie FIFA 2024» prévu à Alger et Annaba. **Avec APS**

Handball/31^e édition de la Supercoupe d'Afrique :

Huit équipes présentes les 14 et 15 avril à Oran

La Confédération africaine de handball (CAHB) a dévoilé la liste des huit équipes présentes à la 31^e édition de la Supercoupe d'Afrique (messieurs et dames) qui aura lieu les 14 et 15 avril à Oran. Chez les messieurs, quatre clubs seront présents au rendez-vous d'Oran : Al Ahly (Egypte), Zamalek (Egypte), JS Kinshasa (République démocratique du Congo) et Sporting Club (Egypte), alors

que les dames seront représentées par Primeiro (Angola), Petro Atlético (Angola), DGSP (Congo) et Al Ahly (Egypte). La ville d'Oran abrite également le 40^e Championnat d'Afrique des clubs vainqueurs de coupe du 18 au 28 avril 2024. La troisième compétition interclubs, à savoir le 45^e Championnat d'Afrique des clubs champions, elle se disputera du 17 au 26 octobre 2024 au Cameroun. **APS**

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET SPORT Les comités olympiques à la rescousse

La ministre de l'Environnement et des Energies renouvelables, Fazia Dahleb a appelé, mardi à Alger, les différents comités olympiques à mobiliser leurs capacités, en vue de contribuer à la sensibilisation aux grands défis écologiques. La ministre s'exprimait dans une allocution à l'ouverture du Forum africain pour la préservation de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques, organisé, par l'Association des Comités nationaux olympiques d'Afrique (ACNOA), présidée par l'Algérien Mustapha Berraf. Dans son allocution, Mme Dahleb a invité les comités olympiques à "exploiter les capacités et les moyens de mobilisation dont dispose le sport dans le but d'améliorer les résultats enregistrés dans le cadre des objectifs du développement durable (ODD)". Et ce en impliquant les espaces de pratique du sport, toutes disciplines confondues, et à leur tête, le mouvement sportif olympique, dans l'opération de sensibilisation aux grands défis écologiques, dans l'objectif de protéger et préserver l'environnement". La ministre a en outre relevé le lien étroit entre le sport et l'environnement, "étant donné que le monde du sport et des sportifs est plus conscient de l'impact de la pollution de l'environnement et des changements climatiques sur la santé et le milieu sportif et de manière générale sur le cadre de vie. Et ce à travers la pratique du sport, l'organisation et la gestion des manifestations" Cela est à même de contribuer à la sensibilisation des habitants de manière générale, et

des jeunes de manière spécifique, à la protection de l'environnement et à la lutte contre les changements climatiques, a estimé Mme Dahleb, soulignant que "la responsabilité environnementale est le troisième pilier du mouvement olympique, aux côtés de la culture". Par la même occasion, la première responsable du secteur de l'environnement a rappelé l'engagement de l'Algérie en matière de lutte contre toutes les formes de pollution, à travers son adhésion aux conventions internationales et régionales, à l'instar de la convention de Barcelone pour la protection de la Méditerranée. Elle a mis en avant les démarches de son département ministériel, à travers le plan national d'adaptation aux changements climatiques, connu sous l'appellation de "Plan national Climat" (PNC), en vue de renforcer la résilience de la société et de l'économie face aux effets de ces changements, ainsi que la préservation des ressources naturelles et des infrastructures de base contre les risques des phénomènes météorologiques extrêmes. A ce propos, Mme Dahleb a affirmé que la lutte contre les risques climatiques constituait "une priorité nationale", citant dans le même contexte une série de projets décidés à cet égard. Elle a cité la réhabilitation et l'élargissement "du barrage vert", par l'augmentation de la superficie du couvert végétal à 4,7 millions d'hectares à l'horizon 2035, pour faire face au phénomène de désertification au nord du pays, à travers la réalisation d'une ceinture forestière s'étalant

sur 1.500 km, de l'est vers l'ouest. La ministre a également rappelé l'adhésion de l'Algérie en 2007, lors de la 8^e session des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine (UA) tenue à Addis-Abeba, à l'Initiative de l'UA de la Grande muraille verte (GGWSSI) qui s'étend sur 7.800 km et traverse 11 pays. L'Algérie accorde une importance majeure à la transition énergétique, en s'appuyant sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et en adoptant une stratégie et une feuille de route pour le développement de l'hydrogène vert, "une des principales options sur laquelle l'Algérie compte pour diversifier son mix énergétique", a-t-elle assuré. Pour Mme Dahleb, l'initiative du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune portant création d'un mécanisme africain pour la gestion de la capacité d'adaptation et de réponse aux catastrophes adopté lors de la réunion du Conseil de sécurité et de paix relevant de l'Union africaine tenue le 29 octobre 2021, est "le meilleur moyen pour assurer la résilience de notre continent. Cela face aux différents défis, tout en œuvrant à trouver des solutions capables de réduire l'impact des crises induites par les risques climatiques". La ministre a insisté, dans ce sillage, sur la nécessité d'accélérer la mise en œuvre de la proposition de l'Algérie, portant création d'un fonds d'appui aux mesures de lutte contre les effets négatifs du changement climatique dans les pays africains souffrant d'une vulnérabilité climatique. **APS**

ATHLÉTISME : ACTIVITÉS
PENDANT LE RAMADHAN

LA FAA PROGRAMME TROIS COMPÉTITIONS EN SOIRÉE

La Fédération algérienne d'athlétisme a annoncé, mardi, avoir programmé trois soirées de compétition pendant ce Ramadhan 2024. La première est prévue le vendredi 22 mars courant, au SATO du stade 5-Juillet (Alger). Elle sera consacrée uniquement aux jeunes talents de moins de 16 ans. Les deux autres soirées, prévues respectivement le vendredi 29 mars et le vendredi 5 avril, au SATO du stade 5-Juillet (Alger), seront ouvertes aux autres catégories d'âge, ainsi qu'aux athlètes de l'élite. En effet, outre les plus jeunes, ces deux dernières soirées seront ouvertes aux moins de 18 ans, aux moins de 20 ans ainsi qu'aux seniors (messieurs et dames). Plusieurs épreuves de course, de saut et de lancer sont inscrites au programme de ces trois Soirées Ramadanesques. Au cours de ces compétitions, les athlètes engagés essayeront de profiter du nocturne pour améliorer leurs records personnels, ou réaliser les minimas de qualification à une des importantes compétitions internationales à venir. **APS**

JUDO-RANKING OLYMPIQUE :

BELKADI ET DRIS MESSAOU PERDENT DES PLACES, MAIS TOUJOURS QUALIFIÉS

Les judokas algériens Belkadi Amina (-63 kg) et Dris Messaoud (-73 kg) ont perdu quelques places au dernier Ranking de qualification olympique en prévision des JO 2024, tout en restant qualifiés pour le rendez-vous parisien.

Les deux athlètes algériens ont perdu l'un comme l'autre quatre places dans ce nouveau classement olympique.

Dris occupe la 21^e position avec 2406 points tandis que sa compatriote Belkadi est logée à la 27^e place avec 1814 unités. Un léger recul qui s'explique par le fait que Belkadi et Dris n'aient pas participé aux derniers tournois internationaux, manquant ainsi l'occasion de glaner de points supplémentaires qui leur auraient permis au moins de préserver leur ancien classement.

Etant donné que leurs concurrents ont été plus actifs, en participant notamment aux tournois de Baku et de Varsovie. Ils ont récolté les points nécessaires, qui leur ont permis de passer devant Belkadi et Dris.

Le troisième judoka algérien concerné par une éventuelle qualification olympique est Mustapha Yasser Bouamar (-100 kg), qui lui n'a perdu que deux places cette semaine, passant de la 40^e à la 42^e place, avec 960 points. Un total qui malheureusement pour lui ne permet pas encore d'intégrer le quota de qualification continental. **APS**

LE PLUS CURIEUX LIVRE DE LA LITTÉRATURE ARABE CLASSIQUE « UNDERGROUND »

LES VINGT ÉRUDITS ET LA TECHNIQUE DU LANGAGE

Dans le vaste capharnaüm de ma bibliothèque, ce livre, « rachf ez-zoulal mina sihr al halal », tient une place particulière. Esprit encyclopédique s'il en est, Souyouti est un cas d'école dans l'histoire des sciences. Auteur prolifique, avec plus de 700 livres écrits de sa main, c'est un auteur indépassable, car on ne peut, aujourd'hui, se spécialiser dans une filière des sciences de l'islam sans avoir recours à sa science.

Dans ce livre, intitulé justement « rachf ez-zoulal mina sihr al halal » raconte sous une forme littéraire appelée anciennement « la maqama », une forme de texte littéraire par le biais de laquelle l'auteur démontre toute l'étendue de sa maîtrise des sciences du langage : prose, poésie, éloquence, rhétorique, figures de style, etc. C'est l'histoire de vingt savants qui se marient et chacun doit raconter sa nuit de noces, mais avec la terminologie de sa science. L'idée est magnifique, car jamais imaginée, et les envolées lyriques des uns et des autres atteignent chez Souyouti les cimes de l'éloquence. Imaginez le grammairien parler de son épouse avec le verbe, le complément, l'adjectif, le passé composé et autres termes de la grammaire, puis le logicien décrire sa rencontre avec son épouse avec les mots tels que : introduction, induction, déduction, etc. Et imaginez le médecin décrire son mariage avec des termes tels que : diagnostic, remède, pharmacopée, etc. Le tout enveloppé dans une verve langagière qu'on ne retrouvera plus jamais ailleurs que chez cet esprit symbolique de la grandeur des savants musulmans à l'ère mamelouk. Ce livre affirme que la magie est illicite, mais que la magie langagière est licite et autorisée.



LA VIE DE L'IMAM AS-SOUYOUTI

L'imam as-Souyouti est né au Caire en l'an 849 de l'Hégire (1445). As-Souyouti (en référence à la ville d'Assiout en Egypte) est élevé dans la petite île d'al-Rawda sur le Nil où, avant ses huit ans, il finit d'apprendre le Coran par cœur. Doué d'une mémoire très puissante, il se tourne tôt vers le savoir religieux. Il a pour maîtres Djalâl al-dîn al-Mahallî, al-Zayn al-'Uqbî, al-Shamas al-Mirzâbî et enfin Manâwî, entre autres. Il aurait assisté, étant enfant, au cours d'Ibn Hadjar al-'Asqalânî. L'imam as-Souyouti est devenu peu à peu une véritable encyclopédie. Lui-même affirme avoir dépassé ses maîtres dans toutes les disciplines autres que le droit. Son savoir, il ne l'a pas reçu au Caire seulement mais il avait entrepris des voyages pour l'acquérir auprès de maîtres. Ainsi a-t-il été à Damiette, Alexandrie, Mahalla et

Fayûm mais aussi en Syrie, au Yémen, en Inde et au Maghreb. As-Souyouti a connu une vie monastique depuis l'âge de quarante ans jusqu'à sa mort. Il s'était retiré de toute vie publique et s'était adonné à la dévotion. Auparavant, il avait dispensé des cours dans le djâmi' al-shaykhûnî puis est devenu un spécialiste de fetwas et de hadith dans la Khânqah (école) attelée à la précédente mosquée. Il a ensuite assumé les charges de maître de l'école de Bîbars, la plus grande école du Caire. As-Souyouti était versé dans les diverses sciences religieuses et linguistiques (pour ce qui est de l'arabe). On lui attribue près de sept cent ouvrages dans des disciplines aussi variées que le fiqh (droit), le tafsîr (l'exégèse), le hadith (la tradition), les sciences du Coran, la grammaire, l'histoire, la phi-

lologie, etc. As-Souyouti est décédé le vendredi 10 djumadâ al awwal de l'an 911 de l'Hégire (1505) à l'âge de 62 ans. Ces lignes retracent sa vie de juriste et d'enseignant. Il fut un éminent savant Shâfi'ite, un théologien Ash'arite et un Soufi de renom. D'une façon générale, il rejeta le pouvoir des Mamelouks. Il connaît la disgrâce en 1501 et vit dès lors dans une retraite studieuse, jusqu'à sa mort en 1505. Au cours d'une vie d'écrivain commencée à l'âge de dix-sept ans, soit en quarante-trois ans, Souyoutî compose des centaines d'ouvrages, dont certains, il est vrai, sont fort courts, mais d'autres, par contre, sont considérables et en plusieurs gros volumes. Ils couvrent l'exégèse coranique, le droit, la tradition (hadith), la linguistique, l'histoire, les sciences, sans oublier la littérature à laquelle Souyoutî s'essaya avec succès, l'eschatologie, les sciences occultes, la médecine, etc.

QUELQUES ŒUVRES PHARES :

- Târîkh al-khulafâ ;
- Al-Itqân fî 'ulûm al-Qur'ân, « Le précis des sciences du Coran ».
- Sharh Sunan Ibn Majah, Commentaire des sunan d'Ibn Majah.
- Al-Jami' al-Kabir, La Grande Encyclopédie (Hadith).
- Al-Jâmi' al-saghîr, La petite encyclopédie (Hadith).
- Sharh al-Suyûti 'alâ Sunan 'an-Nisa'i.
- Tafsir al-Jalâleyn, Commentaire du Coran.
- Tibb al-Nabawî, La médecine du Prophète. Editions Al Bouraq (2004)
- Jazîl al-mawâhib fî ikhtilâf al-madhâhib, L'intérêt de la divergence entre les quatre écoles.
- Shurût al-du'â' a-mustajâb, Les conditions de l'invocation exaucée.

Fayçal Oukaci

VENTE ET ACHATS D'OBJETS DE CULTURE
SUR INTERNET

Les NFT sont basés sur la «théorie du plus grand imbécile»

Le milliardaire de la tech Bill Gates a déclaré que les NFT, des objets virtuels qui s'achètent à prix d'or, étaient "100 % basés sur la théorie du plus grand imbécile", un principe selon lequel même les actifs les plus surévalués peuvent rapporter de l'argent, tant que vous trouvez un "imbécile" à qui les vendre.

Il en a profité pour clarifier sa position sur les cryptomonnaies et les NFT, cette forme d'art numérique protégée par la blockchain : "Je n'ai rien à voir avec ça", a-t-il d'abord assené, avant d'ajouter, ironiquement : "Bien sûr, des images numériques de singe vont améliorer grandement l'état du monde", en référence au projet phare de NFT, Bored Ape Yacht Club, dont la valeur a été divisée par deux.

Ce n'est pas la première fois que le fondateur de Microsoft exprime son scepticisme à l'égard des NFT et des cryptomonnaies. En février 2021, Bill Gates

s'inquiétait des dangers de l'achat de bitcoins par des "investisseurs ordinaires, en particulier en raison de la volatilité des cryptomonnaies dont le cours peut s'effondrer sur la base d'un tweet d'un investisseur de premier plan, comme Elon Musk". Le bitcoin, qui atteignait 63.000 dollars en avril 2021, a chuté avant de revenir à 64.000 dollars en novembre dernier. Aujourd'hui, il est proche des 20.000 dollars, dans un contexte d'effondrement quasi général de la valeur des collections les plus populaires de NFT et des cryptomonnaies, à l'image de la "stablecoin" Terra.

L'homme le plus riche de la planète, très suivi sur ses analyses financières, a expliqué cette fois qu'il préférerait investir dans des actifs avec des résultats tangibles, comme des fermes ou des usines, des entreprises qui fabriquent des produits. Il a aussi ajouté qu'il n'était pas impliqué dans les cryptomonnaies ou

PATRIMOINE LIVRESQUE D'ADRAR

Un legs scientifique inestimable à protéger

Les questions relatives à la protection du patrimoine manuscrit qu'abritent les "khizanate" (bibliothèques traditionnelles) à Adrar suscitent l'intérêt des connaisseurs et chercheurs universitaires soucieux de préserver ce trésor plusieurs fois séculaire. Cette démarche vise à faire connaître et protéger le patrimoine manuscrit, l'un des principaux composants du patrimoine matériel de l'Algérie et sa profondeur africaine, a souligné le directeur du secteur, Abdelkrim Ouenza. La région du Touat qui compte les khizanates (bibliothèques traditionnelles) les plus importantes de manuscrits, notamment celles de Tamentit, Lemtarfa et du Gourara, est "dépositaire d'une mémoire collective nationale d'importance capitale", note l'auteur dans sa présentation de l'exposition. Le visi-

teur peut découvrir une collection de manuscrits à travers des clichés montrant notamment une copie du Coran enluminé, un atelier de restauration, des feuilles de manuscrits, une khizana de la région de Lemterfa où se trouve une khizana importante ou encore un scribe qui transcrit à l'encre et au roseau le texte coranique sur papier. Dans ce sillage, la Direction de la Culture et des Arts de la wilaya d'Adrar a, en coordination avec des partenaires et spécialistes, établi un programme comprenant des rencontres de proximité pour sensibiliser les propriétaires de khizanate sur les questions ayant trait aux techniques de conservation des manuscrits et les protocoles d'intervention d'urgence en cas d'incident, a-t-il ajouté.

I.Med

les NFT, en suggérant qu'il se méfiait également des actifs conçus pour "éviter la taxation ou toute sorte de règles gouvernementales", relate The Verge le 15 juin. Pourtant, malgré le contexte morose, le volume des échanges a augmenté, les investisseurs cherchant à acheter des actifs numériques à moindre coût. C'est quoi, les NFT ? Un NFT, ou jeton non fongible en français, c'est un certificat numérique de propriété qui désigne un objet unique : une musique, une

image ou un personnage de jeu vidéo. Ce document donne toutes les informations sur l'objet : son auteur, combien il l'a vendu, et à qui.

De plus, seul son propriétaire peut le déchiffrer ou le modifier, car ce fichier utilise un langage secret et très sécurisé. Pour ça, il est enregistré sur Internet dans une sorte de grand livre de comptes ultraprotégé, la blockchain. Pour acheter un NFT, tout se fait en cryptomonnaie, de l'argent numérique qui s'échange uniquement en ligne.

I.Med

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 MINISTERE DE LA SANTE
 ETABLISSEMENT PUBLIC HOSPITALIER DE TISSEMSILT
 ROUTE DE BOUGARA TISSEMSILT
 NIF :0981138015012730

Avis d'appel d'offres ouvert avec exigences de capacités minimales
N°:01/2024

L'Établissement Public Hospitalier De Tissemsilt lance un avis d'appel d'offres ouvert avec exigences de capacités minimales pour

L'approvisionnement de l'établissement public hospitalier de Tissemsilt en denrées alimentaires durant l'année 2024

Reparti en Cinq (05) lots séparés comme suit :

- Lot n° 01 : alimentation générale
- Lot n° 02 : fruits et légumes
- Lot n° 03 : viandes rouges et blanches fraîches ,œufs et poissons surgelés
- Lot n° 04 : pain
- Lot n° 05 : gâteaux et pâtisseries

Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots.

Conditions de participation
 Capacités professionnelles: registre de commerce électronique.
 Capacités financières: bilans comptables des trois dernières années (2020-2021-2022)
 Capacités techniques: Ayant réalisé des projets similaires justifiés par au moins une (01) attestation de bonne exécution signée et enregistrée par le service contractant durant les trois (03) derniers exercices(2021-2022-2023) dans le domaine.

Ceux qui sont intéressés par cette annonce et qui disposent d'un registre de commerce électronique comportant une activité identique à l'objet de l'annonce peuvent retirer le cahier des charges auprès du « Secrétaire de directeur » de l'Établissement Public Hospitalier De Tissemsilt contre le versement de la somme de trois mille (3.000,00) Dinars Algériens

Les offres doivent comporter une offre technique, une offre financière et un dossier de candidature.

Chaque offre est insérée dans une enveloppe fermée et cachetée, indiquant la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi la mention « technique », « financière » ou « candidature », selon le cas. Les trois enveloppes sont mises dans une autre enveloppe anonyme, comportant la mention :

« A ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation technique

Avis d'appel d'offres ouvert avec exigences de capacités minimales
N°:___/2024

L'approvisionnement en denrées alimentaires
Lot N° :.....

Les documents exigés pour les offres technique, financière et du dossier de candidature sont :

A/ Dossier de candidature:

- Les copies du registre de commerce électronique et des statuts pour les entreprises;
- Les copies des bilans comptables des trois dernières années (2020-2021-2022) comprenant l'actif, le passif et les tableaux des comptes de résultats dûment visés par l'inspecteur des impôts ainsi que les conclusions du commissaire aux comptes pour chaque exercice comptable;
- Les attestations de bonne exécution signées et enregistrées par le service contractant durant les trois derniers exercices (2021-2022-2023) dans le domaine;
- La déclaration de candidature jointe dûment renseignée manuellement, signée datée et cachetée par le soumissionnaire;
- La déclaration de probité jointe dûment renseignée manuellement, signée et datée cachetée par le soumissionnaire;
- L'extrait du casier judiciaire datant de moins de 03 mois du dirigeant de droit de la société ou de son représentant dûment mandaté;
- Le numéro d'identification fiscal (NIF);
- Le numéro d'identification statistique (NIS);
- L'extrait de rôle apuré ou échéancier en cours de validité portant le NIF;
- La copie de l'attestation de mise à jour CNAS et CASNOS en cours de validité ;
- La délégation de pouvoir pour les personnes habilitées à engager le soumissionnaire dûment signée par le dirigeant de droit ;
- La copie de l'attestation de dépôt légal des comptes sociaux de l'exercice 2023 délivrée par les services du centre national du registre de commerce;
- Reçu de versement de 3 000.00 DA (frais de reprographie) ;
- Et tous documents permettant d'évaluer les capacités des candidats.

B/ Offre technique :

- La déclaration à souscrire jointe dûment renseignée manuellement, signée datée et cachetée par le soumissionnaire ;
- Un mémoire technique justificatif signé, daté et cacheté par le soumissionnaire;
- Le présent cahier des charges original paraphé par le soumissionnaire sur toutes ses pages, signé, daté et cacheté portant à la dernière page la mention manuscrite «lu et accepté »;
- lettre d'engagement pour délai de livraison datée et signée par le soumissionnaire.
- Liste de moyens de livraison proposés (en propriété ou en location), justifiés par les copies de cartes grises des véhicules police d'assurance et contrôle technique des véhicules proposés en propriété ou bien les récépissés d'acquisition établis par un concessionnaire au nom du soumissionnaire ou d'actes de location notariés, pour les véhicules loués d'une durée minimale d'un an ;
- les copies de l'acte de propriété des (chambres froides ou fours) ou l'acte notarié de location en cours de validité d'une durée minimale d'un an.

C/ Offre financière:

- La lettre de soumission jointe dûment renseignée manuellement, signée, datée et cachetée;
- Les bordereaux des prix (prix unitaires) joints dûment Renseignés manuellement, signés, datés et cachetés par le soumissionnaire;
- Le détail quantitatif et estimatif de l'offre joint dûment renseigné, daté et cacheté par le soumissionnaire;
- Récapitulatif de l'offre joint dûment renseigné, daté et cacheté par le soumissionnaire.

La durée de préparation des offres est fixée à quinze (15) Jours , a compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offres au bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) et la presse

Le lieu de dépôts des offres est au niveau du Secrétaire de directeur de l'Établissement Public Hospitalier De Tissemsilt « Route de Bougara Tissemsilt »

La date limite de dépôt des offres est fixée au dernier jour de délai de préparation des offres à 13h00mn.

Si cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal (vendredi ou samedi) la durée de préparation des offres est prolongée jusqu'au jour ouvrable suivant.

L'ouverture des plis aura lieu le même jour de la date limite de dépôts à 14h00

Les soumissionnaires qui le désirent peuvent assister à la séance d'ouverture des plis.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BLIDA
 DAIRA DE BOUARFA
 COMMUNE DE SOUMMAI N°098209149171121

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT
AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 01/2024
 Le président de l'assemblée populaire communale de Soumaï sous un avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales pour la réalisation des projets : **REALISATION ANTENNE ADMINISTRATIVE AVEC LOGEMENT D'ASTREINTE AU CENTRE DE HALLOUYA-SOUMMAI**

Les entreprises ayant :

- 1-Capacité professionnelle: certificat de qualification et classification professionnelle catégorie minimale deux II et plus dans le domaine du Bâtiment comme activité principale, en cours de validité .
- 2-Capacité Financière: les bilans des 03 dernières années (2020-2021-2022)visés par les services des impôts avec une moyenne du chiffre d'affaires égal ou supérieur à 10 millions de dinars
- 3-Capacité technique: Révis chargé et samies de 10 Tonnes et plus (propriété ou location couvrant la période des délais contractuels justifié par carte grise et police d'assurance en cours de validité), un ingénieur en (Bâtiment ou Génie civil ou architecte ou master (justifiés avec diplômes et figurant dans la déclaration visée par CNAS en cours de validité ou dernier bordereau de dépôt de déclaration des salaires) et ayant réalisé au moins deux projets de Bâtiment (attestations de bonne exécution délivrées par un maître d'ouvrage public).

Les entreprises intéressées par le présent avis peuvent retirer les cahiers des charges auprès du bureau des marchés de l'APC de Soumaï contre le paiement d'une somme de 4.000,00 DA. Les offres accompagnées des pièces administratives prévues par la réglementation en vigueur, doivent parvenir sous trois enveloppes cachetées et obéir à la loi N°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et tel que stipulé par l'article 67 du décret présidentiel N° 15247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Ayant été attribués de 02 Lots maximum. Il sera automatiquement éliminé dans les autres Lots restants

<p>I- DOSSIER CANDIDATURE:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de candidature dûment remplie, signée, paraphé et datée. • Déclaration de probité dûment remplie, signée, paraphé et datée. • Statut de l'entreprise pour Eurl, Sarl, SNC-SPA • Les documents relatifs aux pouvoirs habilités les personnes à engager l'entreprise • Tous documents permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou le cas échéant des sous traitants • Copie casier judiciaire avec mention à 10 ans • Certificat de qualification et de classification professionnelle en cours de validité catégorie II et plus dans le domaine du Bâtiment • Attestations de bonne exécution en Bâtiment délivrée par le maître d'ouvrage public. • Moyens financiers justifiés, références bancaires-RIB et/ou solvabilité • Les bilans comptables des 03 dernières années(2020-2021-2022) visés par les services des impôts • La liste des moyens humains de l'entreprise affiliés à la CNAS ou au CACOBATH établie par l'entreprise avec encadrement rd demandé ou d'autres pièces justifiant l'assurance des salariés ou attestation d'affiliation en cours de validité +diplômes. • La liste des moyens matériels existant justifiés par les cartes grises+attestation d'assurance, en cours de validité et les factures d'acquisition pour le matériel non existant <p>NB : Les capacités techniques minimales stipulés aux soumissionnaires doivent être confirmées par des pièces justificatives , dans le cas contraire, l'offre sera rejetée</p>	<p>II. OFFRE TECHNIQUE:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration à souscrire, dûment remplie, signée, paraphé et datée. • Le calcul des charges portés à la dernière page, la mention manuscrite «lu et accepté». • un mémoire technique justificatif qui doit être rempli et signé. • Planning d'exécution des travaux paraphé et signé <p>III. OFFRE FINANCIERE:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La lettre de soumission remplie, signée, paraphé et datée. - le bordereau des prix unitaires rempli, signé, paraphé et daté - le devis quantitatif et estimatif rempli, signé, paraphé et daté.
--	--

L'enveloppe extérieure portera la seule mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 01 /2024
 A Monsieur le P.A.P.C de Soumaï
REALISATION ANTENNE ADMINISTRATIVE AVEC LOGEMENT D'ASTREINTE AU CENTRE DE HALLOUYA-SOUMMAI

« A ne pas Ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres ».

La durée de préparation des offres est fixée à 15 jours à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP. La date de dépôt des offres est faite entre (8.00h et 13.00) du dernier jour de la durée de préparation des offres.

Les soumissionnaires sont informés que l'ouverture des plis (dossier candidature, offre technique et offre financière) aura lieu en séance publique le jour correspondant à la date de dépôt des offres à 13h 30, au siège de la l'APC. Si la date coïncide à un jour férié ou un jour de repos légal, l'ouverture sera prolongée au jour de travail qui suit. Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de 90 jours à compter de la date de préparation des offres.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BLIDA
 DAIRA DE BLIDA
 COMMUNE DE BOUARFA

Avis D'attribution provisoire d'un projet

Conformément à l'article 46 de la loi n° 12/23 DU 05/08/2023 , qui précise les règles générales aux marchés public , Conformément à l'article 65du Décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public .

- Le président de l'assemblée populaire communale de BOUARFA informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé a:

-l'avis d'appel d'offre national ouvert exigence des capacités minimales N°01/2024 , paru dans les quotidiens nationaux et BOMOP

-الجزائر EN DATE DU:25/01/2024

L'EXPRESS EN DATE DU:25/01/2024

Relatives aux projets :
projet : REHABILITATION DES ECOLES PRIMAIRES ET CES ANNEXES

L'opération:-Réhabilitation De L'école Primaire Freres KARACHI
 Qu'à l'issue de l'évaluation des offres techniques et financières le :26/02/2024
 Le projets a été attribués provisoirement selon le tableau ci-après

N°	Désignation du projet	Entreprise	Montant Initial en TTC (DA)	Montant corrigé en TTC (DA)	Délai	Éléments qui ont permis le choix de l'entreprise
01	projet : REHABILITATION DES ECOLES PRIMAIRES ET CES ANNEXES Opération: Réhabilitation De L'école Primaire Freres Karachi	BRABEM BELKHAOUAN AHMED	12.672.310-00 DA	12.672.310-00 DA	Trois(03) mois	L'entreprise la moins disant et qualifié techniquement elle a obtenu 41.90 points

Conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi n° 12/23 DU 05/08/2023 , qui précise les règles générales aux marchés public , Conformément à l'article 82 du Décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public .Les soumissionnaires non retenus et intéressés de connaître les résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres technique et financières peuvent se rapprocher au niveau de la commune au plus tard 03 jours à compter de la 1^{ère} parution du présent avis, pour communiquer ces résultats par écrit .

Les soumissionnaires contestant cette attribution provisoire peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés public de la commune dans un délai de dix (10) jours à compter de la première publication du présent avis dans la presse ou le BOMOP.

TECHNOLOGIE

LA BATAILLE DE LA 6G A COMMENCÉ ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET LA CHINE



La course à la transition de la 5G vers la 6G dévoile un nouvel épisode dans la rivalité technologique mondiale, où les alliances géopolitiques prennent une place centrale. Alors que la 5G avait déjà été le théâtre de conflits entre les États-Unis et la Chine, notamment autour de Huawei, cette dynamique se poursuit avec le développement de la 6G. Récemment, une coalition de dix pays, menée par les États-Unis et la France, a annoncé une série de principes fondamentaux pour cette technologie, excluant ainsi la

Chine, pourtant un acteur majeur dans ce domaine. Les principes dévoilés dans une déclaration commune mettent l'accent sur des valeurs telles que la durabilité, l'efficacité technique, l'interopérabilité, ainsi que la protection de la vie privée, l'accessibilité et l'ouverture. Cette vision vise à établir une infrastructure 6G sécurisée et résiliente, au service des intérêts de sécurité nationale des pays signataires, comme précisé sur le site de la Maison-Blanche. Parmi les signataires de cette initiative, on retrouve des alliés traditionnels comme le Canada, l'Australie, le Royaume-Uni, la Suède, la Finlande et la République tchèque, ainsi que la Corée du Sud et le Japon. Bien que ces deux derniers soient asiatiques, ils entretiennent des liens étroits avec l'Occident et participent activement à la définition des normes pour le futur paysage des télécommunications. L'exclusion de la Chine de cette alliance stratégique souligne les divisions persistantes entre l'Orient et l'Occident dans le domaine des hautes technologies. Malgré les avancées significatives de la Chine dans la recherche sur la 6G, telles que le lancement d'un satellite expérimental en 2020 et les travaux de l'Université du Jiangsu, son absence dans cette initiative met en lumière son isolement croissant sur la scène technologique mondiale. La liste des signataires comprend également des fabricants d'équipements de télécommunications éminents, tels que Ericsson en Suède, Nokia en Finlande, ainsi que des entreprises américaines comme Cisco et Qualcomm, tous déjà impliqués dans la 5G et positionnés pour la prochaine génération.

Cette exclusion notable de la Chine suggère une continuité des tensions nées avec le déploiement de la 5G, où les États-Unis ont influencé leurs alliés pour limiter l'adoption de la technologie Huawei, invoquant des préoccupations de sécurité nationale.

Cette situation met en évidence les enjeux géopolitiques et la compétition pour établir les normes de la future 6G, un domaine où l'Europe aspirent à jouer un rôle de premier plan, comme souligné par Cédric O, ancien secrétaire d'État chargé du numérique.

In Tunisie Numérique

ITALIE

À NAPLES, DES MORCEAUX DE RUE S'EFFONDRENT

À plusieurs reprises ces dernières semaines, d'énormes trous sont apparus sous le bitume de routes napolitaines, assez grands pour que des voitures y chutent. Un phénomène dangereux qui touche particulièrement la ville sous le Vésuve.

Naples a beau être la capitale de la pizza, ses rues ressemblent à du gruyère. Ces dernières semaines, en effet, le bitume des routes de la plus grande ville du sud de l'Italie a cédé à plusieurs reprises, créant d'énormes trous dans les artères de la cité du Vésuve. "Six rues se sont effondrées durant les quarante derniers jours", énumérait le 21 février Il Mattino. Depuis, le bilan s'est encore alourdi. "La liste des effondrements est longue, et cela ne peut pas être considéré comme normal dans une ville occidentale dans la troisième décennie des années 2000", s'indigne ce quotidien local. "Ce qui arrive aujourd'hui témoigne du fait que les leçons du passé n'ont pas été retenues, puisqu'en 1996 un trou dans la route fit 11 victimes ici." L'accident auquel fait référence Il Mattino avait été causé par des travaux dans une galerie souterraine. Mais ce n'est pas le cas du trou de dix mètres de largeur et cinq de profondeur qui s'est formé rue Morghen, le 21 février. Un "sinkhole", comme on le dénomme en anglais - ou doline en français - dans lequel ont été englouties deux voitures comme le montrent ces images de la télévision italienne TV2000. Le 5 mars, un autre trou est apparu - certes de dimensions plus modestes -, relançant le débat sur l'entretien de la voirie. Bien



loin du golfe de Naples, le média milanais Il Post s'interroge sur les raisons profondes de la fragilité des rues. "Naples est la ville italienne où le risque d'effondrement soudain du terrain est le plus fort, et cela est dû principalement à la présence d'un réseau de galeries dans son sous-sol", nous apprend le site d'information, qui se plonge ensuite dans une petite leçon d'histoire.

Ces galeries ne sont autres que des caves qui ont été exploitées dès l'Antiquité, mais dont le nombre a augmenté à partir du XVIe siècle et jusqu'au XXe siècle dans des zones périphériques et situées sur des cols, souvent géologiquement plus fragiles. Résultat : "la ville présente aujourd'hui dans son sous-sol un nombre très élevé de caves, présentes

sur la majeure partie du territoire de la commune", tranche Il Post. Désormais, "il suffit d'une perte dans le réseau d'égouts ou dans un conduit d'eau pour créer ces trous, et le risque est accru lors des épisodes de pluies intenses, puisque le réseau pour évacuer les eaux de pluie n'est pas efficace". Selon Andrea Esposito, ancien dirigeant de la direction centrale des infrastructures à Naples, qui s'exprime dans les colonnes du média en ligne Fanpage, c'est en priorité sur les problèmes de fuite qu'il faudrait agir. "La sécurité de nos édifices dépend largement de la capacité de gestion des eaux, assène-t-il. Voilà pourquoi il est nécessaire de réaliser des interventions structurelles à ce niveau."

In Courrier international

RECORDS HISTORIQUES

Le bitcoin dépasse les 72 000 dollars

Le bitcoin dépasse les 72 000 dollars, un nouveau record historique en moins d'une semaine. La cryptomonnaie connaît un bond avec les perspectives de baisse des taux d'intérêt aux États-Unis. La cryptomonnaie créée en 2009 avait déjà battu un précédent record vendredi dernier après avoir grimpé à plus de 70.085,85 dollars. Elle avait alors dépassé son précédent record enregistré plus tôt dans la semaine, et semble partie pour continuer son ascension.

Le nouveau sommet lundi intervient « dans un contexte d'affaiblissement du dollar américain » après la publication d'« un ensemble mitigé de données sur l'emploi aux États-Unis vendredi », note James Harte, analyste chez Tickmill. Le taux de chômage aux États-Unis a ainsi grimpé en février à 3,9%, son plus haut niveau depuis janvier 2022. Le renforcement des attentes de baisses de taux américains affaiblissent le billet vert ainsi que les rendements des bons du Trésor américains, des actifs concurrents, ce qui rend le bitcoin plus attractif en comparaison pour les investisseurs, remarque Neil Wilson, un analyste de la société Finalto.

Et si les perspectives économiques américaines restent globalement favorables, il est aussi possible que le marché « s'inquiète de la façon dont la dette conti-

nue de s'accumuler, en particulier aux États-Unis », estime Russ Mould, d'AJ Bell. Cela incite les investisseurs à se tourner vers des actifs alternatifs comme l'or - qui a atteint un nouveau record historique vendredi, à 2.195 dollars - ou le bitcoin, explique-t-il.

Le Bitcoin, première des cryptomonnaies par la capitalisation, a entamé une course folle depuis plusieurs mois. Son prix a bondi de près de 70% depuis le début de l'année, une spectaculaire remontée après l'effondrement des cours dans la foulée du naufrage de plusieurs géants du secteur fin 2022.

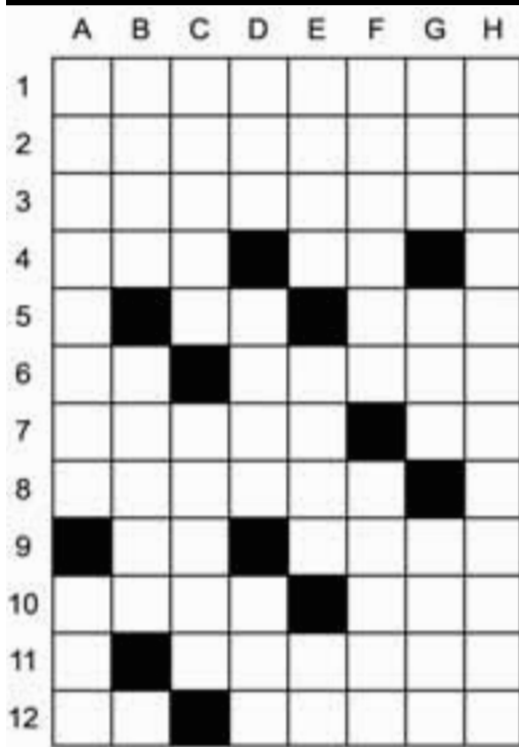
Son cours a notamment été soutenu par l'anticipation de l'autorisation sur les marchés américains d'un nouveau produit d'investissement, un fonds de placement (ETF) indexé sur le bitcoin, permettant à une plus grande partie du public d'investir dans ces cryptoactifs sans en détenir directement. De quoi mettre le secteur des cryptomonnaies en ébullition. Lundi dernier, le gendarme des marchés britanniques, la FCA, a donné son feu vert à la cotation de titres adossés à des cryptomonnaies au Royaume-Uni, mais uniquement à destination des « investisseurs professionnels ». Pour Neil Wilson, de Finalto, l'arrivée sur le marché du nouveau fonds aux États-Unis reste le « catalyseur » de la montée

du prix du bitcoin car il « signifie que les investisseurs peuvent y accéder facilement ». Autre événement majeur dopant le bitcoin dans le radar des marchés : le « halving », soit la réduction de moitié de la récompense des mineurs de bitcoins, ceux qui permettent la validation des transactions et la création de la cryptomonnaie. Il se produit environ tous les quatre ans et le prochain est attendu en avril, suscitant « l'enthousiasme » des investisseurs, avait noté Matthew Weller, de City Index. L'opération est rendue nécessaire par le fait que le créateur du bitcoin, un certain Satoshi Nakamoto dont l'identité véritable n'est pas connue, a limité à 21 millions le nombre maximum de bitcoins dans le monde. Pour autant, ces actifs potentiellement rémunérateurs ont connu de spectaculaires dérives par le passé. Pour rappel, en 2017, un précédent cycle d'enthousiasme effréné sur les marchés avait déjà été suivi d'un effondrement du cours. Les banques centrales et les autorités de régulation continuent ainsi d'appeler à la prudence face à ce marché hautement spéculatif.

Le secteur des cryptos a, en outre, été secoué ces dernières années par la chute de plusieurs entrepreneurs vedettes et des faillites retentissantes.

In La Tribune

Mots Croisés



VERTICALEMENT

- A. Double épaisseur. Il forme un duo avec Tic.
- B. Port algérien. Garder pour soi.
- C. Hôpital populaire. Matière de fil de pêche.
- D. École des élites. Groupe de chercheurs. Oncle américain.
- E. Cassa le moral. Palmipèdes. Mot de familier.
- F. Son beurre est fameux. Métal de vaisselle.
- G. Saison du famiente. Elle est essentielle à l'aquarelle. Saint et orfèvre.
- H. De manière agitée.

HORIZONTALEMENT

- 1. Nomade en roulotte.
- 2. Il est moqueur.
- 3. Qui aime ses pantoufles.
- 4. Disposent de. Argent symbolisé.
- 5. Ancien oui. Apparue.
- 6. Deux cents à Rome. Élément central.
- 7. Prénom de rois. Ils sont associés aux coutumes.
- 8. Palais présidentiel (l').
- 9. Article andalou. Virage dans la neige.
- 10. Un train pour Vincennes. Elle mousse au pub.
- 11. Connaissance intuitive.
- 12. Ici, en plus court. Outils.

LES MOTS FLÉCHÉS

ACTES DE FORBANS	QUÈRE BRILLANT	COURAMMENT EMPLOYÉ	CON-SOMME SANS MODÉRATION	CLASSÉS	CABAN OU LODEN
CANAPÉS DES PSYS	RONDOUTILLARDES	CHAÎNE DE RADIO	ENDORMIT DANS SES BRAS	BOÎTE À JUMELLES	POLÉMIQUE
C'EST LA PAYE	LE 20 HEURES À L'ÉCRAN	SPORTIF À ARME BLANCHE	TRANSPARENT		
AVEC LA TVA					
APRÈS BIS					
A ÉCLATÉ DE JOIE					DIEU DU SOLEIL EN ÉGYPTE
HÔTE DE MARQUE					AMORPHE
AXES OPPOSÉS					IL TRANSPORTE LES BANLIEUSARDS
APPEL DISCRET					FONCER DANS LES BRAN-CARDS
GRAND PARC DES ALPES (LA)	EXIGUÏTÉ	FUSÉE EURO-PÉENNE	COURSE HIPPIQUE	CHEMINS DE CAM-PAGNE	FILET D'EAU
ASSAINIT L'AIR	À TOI	OUVRIER SPÉCIA-LISÉ			AU-DESSUS DE LA
CRACHEUR SICILIEN		JOUR DE CONGÉ	CONTES-TER UNE VÉRITÉ		
DIVISION DU TEMPS PASSÉ		FIN D'IN-FINITIF	BOISSON AU SALON		
ATTEN-DUES COMME LE MESSIE		LA MAISON DE LOULOU			



SIDOKU

			3		6			
2	8	7				4	3	6
	9	6		4		2	5	
	4		1		9		8	
8		3				5		9
		1				7		
7		2		5		8		3
			7	9	1			
5	6			8			4	7

1 2 3 4 5 6 7 8 9

MOTS MÊLÉS

ACCOUTRE ATRE AUSSITOT BABA BAUDROIE BOBO CRESCENDO DEVERS DEVISE
 EMOI GIBOULEE LAMBOURDE LOESS LYCEE MUSELER OCEAN OPOSSUM ORBITE
 PERIODE ROMPRE ROTONDE ROTURIER SINGE TEE-SHIRT TIBIA TROISIEME
 YOUPALA

E	E	O	E	T	R	E	T	E	R	T	A
D	G	D	P	R	M	O	T	O	R	E	G
R	A	N	O	O	T	M	T	I	B	I	A
U	L	E	I	I	S	U	H	O	B	O	E
O	A	C	S	S	R	S	O	O	N	R	B
B	P	S	S	I	E	E	U	C	P	D	O
M	U	E	E	E	V	L	P	M	C	U	E
A	O	R	T	M	E	E	O	C	E	A	N
L	Y	C	E	E	D	R	D	B	A	B	A

16



- Alger 20°
- Ouargla 15°
- Oran 18°
- Constantine 19°

FADJR 05:51	DOHR 13:01	ASR 16:11	MAGHREB 18:38	ISHA 20:01
----------------	---------------	--------------	------------------	---------------

ETUSA : un programme de transport des fidèles vers Djamaâ El Djazaïr

L'Etablissement public de transport urbain et suburbain d'Alger (ETUSA) a annoncé un nouveau programme de transport des fidèles vers Djamaâ El Djazaïr (aller-retour) pour accomplir la prière de Tarawih à partir d'hier, a indiqué un communiqué de cet établissement public. «L'Etablissement public de transport urbain et suburbain d'Alger (ETUSA) informe son aimable clientèle d'un nouveau programme de transport des fidèles vers Djamaâ El Djazaïr (aller-retour) pour accomplir la prière de Tarawih à partir du mercredi 13 mars 2024 », lit-on dans le communiqué. L'établissement public a, en outre, précisé que les départs sont fixés depuis les stations du

1^{er}-Mai et des Fusillés, la gare de train d'El Harrach, les stations de Kouba et de la place des Martyrs, la gare de train de Birtouta, de Rouiba, du Palais des expositions et de Khemis El Khechna, en passant par Hamadi et Ouled Moussa, de Zeralda, les stations de Baraki, des Eucalyptus et d'Ain Naadja en passant par Bachdjarah et la station de Reghaïa en passant par Rouiba, en sus de la station de Sidi Abdellah. Le départ est prévu juste après l'Iftar et le retour juste après la fin de la prière de Tarawih, tandis que le prix du ticket de transport urbain est de 50 DA contre 100 DA pour celui du transport en zone suburbaine, conclut le communiqué.

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // JEUDI 14 MARS 2024 // N°770 // PRIX 20 DA

JOURNAL OFFICIEL :

La loi relative à la lutte contre le faux et l'usage de faux publiée

Le décret portant la loi n° 24-02 relative à la lutte contre le faux et l'usage de faux a été publié dans le dernier numéro du Journal officiel du 29 février 2024. Ladite loi vise la consécration de l'égalité devant la loi, la préservation de l'intégrité des actes et documents et la stabilité des transactions, la garantie que les aides de l'Etat parviennent à leurs bénéficiaires réels, la détermination des infractions liées au faux et à l'usage de faux et la détermination des peines qui leur sont applicables.



qui leur sont applicables. La présente loi s'applique : à la falsification des documents et actes, au faux pour l'obtention des subventions et aides publiques et des exonérations, à la fausse monnaie et à la falsification des titres financiers, à la contrefaçon des sceaux de l'Etat, des poinçons, des timbres et des marques, au faux témoignage et au faux serment, à l'usurpation ou à l'usage irrégulier de fonctions, de titres ou de noms.

« Au sens de la présente loi, on entend par : Faux : toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice, accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un acte ou document ou tout autre support prévu par la présente loi, qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir un droit, une qualité ou un fait ayant des effets de droit », est-il notamment mentionné dans l'article 3.

Le faux comprend la contrefaçon et l'altération mentionnées dans la présente loi :

— Acte : tout écrit en papier ou électronique qui permet d'identifier la personne qui

l'a émis et qui comprend la mention d'un fait ou l'expression d'une volonté qui établit, modifie, met fin ou prouve un statut juridique, que l'acte ait été élaboré spécialement à cet effet ou a eu un tel effet de plein droit.

— Document authentique : tout document dans lequel un fonctionnaire, un officier public ou une personne chargée d'un service public constate, dans les formes légales et dans les limites de son pouvoir et de sa compétence ;

— Acte sous-seing privé : tout document émanant de la personne à qui sont attribuées l'écriture, la signature

ou l'empreinte digitale y apposées, conformément aux conditions fixées par la législation en vigueur ;

— Document : les correspondances, écrits et documents, y compris historiques, créés ou obtenus dans l'exercice de leurs activités, par l'Etat, ses institutions, ses organes législatifs, judiciaires et exécutifs, les administrations publiques, les collectivités locales ainsi que par toute autre entreprise dans laquelle l'Etat détient tout ou partie de son capital ou toute autre entreprise qui assure un service public.

I.Med

ANP : DEUX ÉLÉMENTS DE SOUTIEN AUX GROUPES TERRORISTES ARRÊTÉS

Le ministère de la Défense nationale (MDN) a dévoilé hier le bilan des unités de l'Armée nationale populaire (ANP) durant la période allant du 06 au 12 mars.

Ainsi et selon la même source, deux éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés et deux bombes de fabrication artisanale ont été découvertes à Boumerdès dans le cadre des opérations de lutte contre le terrorisme. Par ailleurs et dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, des détachements combinés de l'ANP ont arrêté, en coordination avec les différents services de sécurité lors d'opérations exécutées à travers les Régions militaires, 46 narcotrafiquants et mis en échec des tentatives d'introduction de 03 quintaux et 45 kilogrammes de kif traité provenant des frontières avec le Maroc, et saisi 32 579 comprimés psychotropes, ajoute la même source. A Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar, In Guezzam et Djanet, des détachements de l'ANP "ont arrêté 271 individus et saisi 30 véhicules, 127 groupes électrogènes, 106 marteaux-piqueurs, 10 détecteurs de métaux, 21 quintaux de mélange de pierres et d'or brut, ainsi que des quantités d'explosifs, d'outils de détonation et d'équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite", note le même bilan, ajoutant que "25 autres individus ont été interceptés et 11 fusils de chasse, 3 pistolets automatiques, 20 587 litres de carburant, 58 tonnes de denrées alimentaires destinées à la contrebande et à la spéculation et 83 quintaux de tabac ont été saisis lors d'opérations distinctes à travers le territoire national". Par ailleurs, les Garde-côtes "ont mis en échec, sur les côtes nationales, des tentatives d'émigration clandestine de 39 individus à bord d'embarcations de construction artisanale, alors que 294 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à travers le territoire national", conclut le communiqué.

R.N.

Accidents de la route en zones urbaines : 665 morts et plus de 20 000 blessés en 2023

Un total de 665 personnes ont trouvé la mort et 20 601 autres ont été blessées dans 17 045 accidents de la route survenus en zones urbaines en 2023, selon un bilan rendu public hier par la Direction générale de la Sécurité nationale (DGSN) lors d'une conférence de presse consacrée à la présentation de ses activités pour l'année écoulée. Le bilan fait état d'« une baisse » du nombre d'accidents (-141) et de morts (-44), et d'une hausse du nombre de blessés (+26), par rapport à l'année dernière, selon les mêmes services. S'agissant des mesures coercitives, les

mêmes services ont enregistré 88 302 délits de circulation, 1 591 052 infractions routières, 30 368 infractions de coordination, et 128 846 cas de mise en fourrière. « Les efforts des services de la sûreté ont été soutenus par une série de campagnes de sensibilisation dont 3 301 campagnes au niveau des établissements éducatifs, 757 cours d'application au niveau des parcs éducatifs routiers, et 777 616 activités de sensibilisation au profit des usagers de la route ».

R.N.